

Gouvernement du Burkina Faso

**Ministère des Affaires Étrangères du
Danemark - DANIDA**

**Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole
(PCESA) 2013-2018**

Description de Composante B

Appui à l'amélioration des conditions « cadres » du secteur agricole

Final

PAGE DE GARDE

Pays :	Burkina Faso
Titre de la composante :	Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole
Agence de tutelle financière :	Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
Agences de tutelle technique :	Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique (MAH)
Durée :	2013-2018 (5 ans)
Date de démarrage :	1 ^{er} juillet 2013
L'Appui du Danemark (DKK) :	187,8 millions de DKK
L'Appui du Danemark (FCFA) :	16,5 milliards de FCFA
Description de l'appui	
<p>Le programme PCESA est composé de deux composantes : la Composante A – Appui au secteur privé agricole et la Composante B – Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole. Le présent document décrit la Composante B, qui cible un appui aux domaines de compétence publique aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales. La Composante s'articule à travers deux objectifs immédiats (sous-composantes), à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le PNSR comme cadre fédérateur de programmation, suivi, financement et pilotage du développement agricole au Burkina Faso. 2. Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole et des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d'infrastructures publiques. <p>La sous-composante B.1 se situe en ligne droite avec l'appui fourni dans le PADAB 2 par le biais d'un panier commun (le Danemark, la GIZ, l'Autriche et le NEPAD) qui a contribué au développement d'une première génération d'un programme national du secteur agricole. Elle a comme défi majeur de contribuer à l'opérationnalisation du PNSR en tant que cadre commun et crédible de planification, suivi, financement et pilotage des compétences des trois ministères en charge du développement rural. Les acteurs principaux de cette sous-composante sont le SP-CPSA, les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) et Directions Administratives et Financières (DAF) des 3 ministères ASP.</p> <p>La sous-composante B.2 contribuera au développement du cadre réglementaire et au financement d'infrastructures collectives dans les filières retenues (Bétail/viande, Gomme arabique, Niébé, Maïs et Karité) sur demande des collectivités territoriales (communes et conseils régionaux) et des opérateurs économiques structurés.</p> <p>La Composante appuiera le développement de modèles de gestion déléguée et de partenariat public-privé comme gages d'une gestion durable des infrastructures financées. Des synergies avec la Composante A d'appui au secteur privé seront exploitées pour rendre le secteur privé capable de jouir des conditions cadres qui seront mises en place et développer l'économie rurale en lien particulier avec les 5 filières retenues.</p>	
Signature des partenaires de mise en œuvre	
Date :	Date :
_____	_____
Gouvernement du Burkina Faso	Gouvernement de Danemark

TABLE DE MATIERE

1.	INTRODUCTION.....	1
2.	JUSTIFICATION.....	2
2.1.	Justification de l'appui.....	2
2.2.	Evolution par rapport aux appuis précédents.....	2
2.3.	Résultats escomptés et effets mesurables.....	3
3.	RÉSUMÉ DE LA CONCEPTION	4
3.1.	Objectifs stratégiques de l'appui basés sur les objectifs de développement nationaux et danois	4
3.2.	Logique sous-tendant le choix des sous-composantes.....	4
3.3.	Liens et synergies avec la Composante A	5
3.4.	Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie	5
4.	CONTEXTE SECTORIEL NATIONAL.....	6
4.1.	La politique de développement rural.....	6
4.2.	Atouts et contraintes institutionnelles, politiques et sociales, etc.....	6
4.3.	Les principaux acteurs du secteur agricole.....	6
4.4.	Les cinq filières retenues et leur contribution au secteur.....	7
5.	OBJECTIFS IMMÉDIATS.....	9
6.	DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE	10
6.1.	Principes d'intervention.....	10
6.2.	Stratégie générale d'intervention	10
6.3.	Principaux résultats attendus	12
7.	MESURES SPÉCIFIQUES POUR ABORDER L'ASPECT GENRE ET L'ENVIRONNEMENT	16
7.1.	L'aspect genre.....	16
7.2.	Les aspects liés à l'environnement	16
8.	BUDGET	17
8.1.	Budget de la composante B.....	17
8.2.	Budget annuel de la Composante.....	18
8.3.	Contributions burkinabé/danoise.....	18
9.	GESTION ET ORGANISATION.....	19
9.1.	Structures de la gestion courante du programme	19
9.2.	Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires.....	22
9.3.	Principales procédures administratives.....	22
9.4.	Procédures de prise de décision et d'approbation	22

10.	GESTION FINANCIÈRE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES.....	23
10.1.	Dispositions particulières à la Composante	23
10.2.	Budgétisation	24
10.3.	Flux financiers	24
10.4.	Acquisitions des biens et services	26
10.5.	Audits.....	26
11.	SUIVI, ÉLABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET ÉVALUATIONS.....	28
11.1.	Le système de suivi-évaluation	28
11.2.	Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats	28
11.3.	Rapports	28
11.4.	Revue annuelle et évaluation à mi-parcours de la Composante.....	30
11.5.	Stratégie de sortie	30
12.	HYPOTHÈSES ET RISQUES CLÉS	31
12.1.	Hypothèses clés	31
12.2.	Risques majeurs et moyens d'atténuation.....	31
13.	ANNEXES	33
13.1.	Annexe 1 - Budgets détaillés	34
13.2.	Annexe 2 - cadre logique	37
13.3.	Annexe 3 - Descriptions de poste – Coordonnateur du PCESA	42
13.4.	Annexe 4 - Descriptions de poste – Assistance technique de longue durée.....	43

CARTE DU BURKINA FASO



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ARD	Ambassade Royale de Danemark
AN-PFNL	Agence nationale de produits forestiers non-ligneux
APEX	Agence de promotion des exportations
BM	Banque mondiale
CCR/PNSR	Comité de coordination régional du PNSR
CEMR	Programme de croissance et d'emploi en milieu rural
CIC-B	Comité Interprofessionnel des Filières Céréales et Niébé du Burkina
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CT	Collectivités territoriales
COP/PNSR	Comité d'orientation et de pilotage du PNSR
CP-CEMR	Comité de pilotage du CEMR
CPSA	Coordination des politiques sectorielles agricoles
CRA	Chambres régionales d'agriculture
CRREA	Centres régionaux de recherches environnementales et agricoles
CTI/PNSR	Comité technique interministériel du PNSR
CTR/PNSR	Comité technique régional du PNSR
DAF	Direction de l'administration et des finances
Danida	Coopération danoise au développement
DDK	Couronnes danoises (1 Euro = 7.45 DDK)
DEP	Direction des études et de la planification
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGDPA	Direction générale de développement de la production animale
DGEAP	Direction générale des espaces et aménagements pastoraux
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DRAH	Direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique
DREDD	Direction régionale de l'environnement et le développement durable
DRRA	Direction régionale de ressources animales
DYFAB	Projet de dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso
FAO	Food and Agricultural Organisation
FASONORM	Direction de la normalisation et de la promotion de la qualité
FCFA	Franc CFA (1 Euro = 655 FCFA)
FIDA	Fonds international de développement agricole
GdBF	Gouvernement du Burkina Faso
GIZ	Deutsche gesellschaft für internationale zusammenarbeit
GS	Groupe des signataires
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	Institut national de la statistique et la démographie
LPDA	Lettre de politique de développement agricole
LPDRD	Lettre de politique de développement rural décentralisé
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MELS	Meunerie et Emballage de Légumes Secs
MRA	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development)
OFINAP	Office national des aires protégées

ONAC	Office National du Commerce Extérieur
ONG	Organisations non-gouvernementales
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OP	Organisations paysannes
PADAB II	Programme d'appui au développement de l'agriculture du Burkina Faso
PAFASP	Projet d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (Agricultural Diversification and Market Development Project, Burkina Faso)
PAPISE	Programme d'actions prioritaires et d'investissements du secteur de l'élevage
PASA	Programme d'ajustement du secteur agricole
PDA	Programme de développement de l'agriculture
PDA/MECV	Programme décennal d'action de l'environnement et du cadre de vie
PFC	Protocole du fonds commun
PFNL	Produits forestiers non-ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Plan d'investissement du secteur agricole
PIGEPE	Projet d'irrigation et de gestion de l'eau à petite échelle
p-m	personnes-mois
PME	Petites et moyennes entreprises
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNDEL	Politique nationale de développement durable de l'élevage
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (2011-15)
SDR	Stratégie de développement rural décentralisée
SIMAO	Société Industrielle des Meuneries de l'Afrique de l'Ouest
SITRAC	Société Industrielle de Transformation de Céréales
SN GMB	Société Nouvelle Grand Moulin du Burkina
SP-CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
UNABOC	Union nationale des bouchers et charcutiers
UNACEB	Union nationale des commerçants et exportateurs de bétail
UNAEBV	Union nationale des exportateurs du bétail et de la viande

1. INTRODUCTION

Au Burkina Faso, le secteur Agricole¹ reste la base de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il génère plus de 30% du PIB et occupent 86% de la population active². Diverses études³ démontrent le caractère rémunérateur et économiquement attractif des activités conduites par les acteurs économiques de certaines filières agro-sylvo-pastorales ou halieutiques. Toutefois, l'agriculture reste pour une grande part une agriculture de subsistance, de faible productivité, fortement dépendante des aléas climatiques.

Le Gouvernement du Burkina Faso a en 2011 entamé le processus de formulation d'un Programme National du Secteur Rural (PNSR) basé sur les orientations de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-15 (SCADD) et de la Stratégie de développement rural (SDR). Le PNSR relève de la compétence des trois ministères impliqués : le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH), le Ministère de ressources animales (MRA) et le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD). Il constituera le cadre unique de planification et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural.

Le PNSR et la SCADD constituent donc pour le gouvernement du Burkina Faso, la poursuite des efforts de lutte contre la pauvreté, tout en mettant l'accent sur les secteurs de production (ou créneaux stratégiques).

Cette Composante découle d'une phase préparatoire (juillet-octobre 2011) conduite par l'Ambassade du Danemark (ARD) et de la mission de formulation qui ont toutes les deux privilégié la concertation avec les parties prenantes publiques et privées à travers de nombreux entretiens/échanges et un atelier (octobre 2011) pour échanger sur les premières propositions de la mission de formulation, afin d'aboutir à un résultat qui soit plus cohérent avec les orientations, les politiques et stratégies nationales. Un deuxième atelier regroupant les acteurs étatiques, les représentants du secteur public et privé intervenant dans les filières identifiées, ainsi que l'ARD a été tenu en janvier 2012, pour convenir du contenu de la Composante et de ses modalités de fonctionnement. Afin de mieux prendre en compte les avis des acteurs du secteur privé, une autre concertation avec les 3 ministères chargés du développement rural a été réalisée au cours des mois de février et début mars 2012. Enfin, la mission d'appréciation préalable a fait des recommandations dont une grande partie, sont intégrées dans ce document.

¹ Il s'agit du secteur Agricole au sens large, incluant agriculture, élevage, pêche, foresterie,...

² PNSR, version de novembre 2011.

³Voir études filières et plan d'action régionaux élaborés dans les 3 régions d'intervention du PADAB 2 et les fiches technico économiques réalisées. Voir également « évolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement de l'agriculture » ; C. Lapedu, CERISE, Déc. 2007

2. JUSTIFICATION

2.1. Justification de l'appui

Durant les dernières années, le Burkina Faso a connu une croissance d'environ 5% par an, mais la pauvreté n'a pas connu un fléchissement significatif, et environ 44% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le secteur agricole⁴ est le secteur le plus important au Burkina Faso à la fois en termes économique et d'emploi. Il recèle des potentialités permettant d'envisager une croissance accélérée et durable du secteur agricole qui garantirait la sécurité alimentaire des populations et plus largement le développement économique et social. Plus de 70 % du total de la production agricole du pays est produite par des exploitations de très petite taille, axées sur l'autoconsommation.

Ce secteur reste cependant confronté à d'énormes contraintes, dont les plus importantes sont : (i) l'irrégularité de la pluviométrie et sa mauvaise répartition ; (ii) la dégradation continue des ressources naturelles et la baisse de la fertilité des sols ; (iii) l'insécurité foncière ; (iv) la faible maîtrise de l'eau ; (v) le coût élevé des intrants et des équipements ; (vi) le coût élevé de l'énergie et des équipements ; (vii) les changements climatiques ; (viii) la volatilité des prix et les difficultés de commercialisation ; (ix) l'enclavement des zones de production ; (x) l'insuffisance d'intégration effective des marchés régionaux ; (xi) les difficultés de financement du secteur agricole, autant privé que public ; (xii) l'insuffisance d'organisation des acteurs ; et (xiii) la faible coordination et harmonisation des interventions dans le secteur.

Malgré de nombreux textes (décrets, lois, etc.) pris, les conditions « cadre » de développement du secteur agricole restent insuffisamment développées, ce qui fait persister des contraintes supplémentaires liées aux filières et notamment aux 5 filières retenues⁵.

2.2. Evolution par rapport aux appuis précédents

Une évaluation du PADAB 2 en 2010 a montré que l'impact de l'appui fourni sous forme de financement de microprojets aux acteurs privés restait insuffisant en termes de croissance économique. Par contre, on a constaté un certain succès du programme par rapport au financement des microprojets visant la mise à disposition des collectivités locales de ressources financières pour la réalisation d'infrastructures structurantes. Ceci met en évidence la nécessité de refocaliser l'appui sur des opérateurs et des filières particulièrement susceptibles de contribuer au développement économique en conformité avec les nouvelles orientations du Gouvernement.

Un grand nombre des activités liées à un renforcement de la capacité des acteurs du secteur ont laissé peu de traces visibles et durables sauf en ce qui concerne l'appui à l'élaboration du PNSR. Il y a un travail de finalisation et d'opérationnalisation du PNSR qui reste à faire. Le constat est fait que les conditions cadre de développement de filières sont encore largement perfectibles. Il s'agit notamment de stratégies, textes et lois (loi d'orientation agricole par exemple) qui doivent être pris ou révisés (SDR à mettre à jour) ; mais aussi des infrastructures structurantes à mettre en place (centres de séchage, les comptoirs de

⁴ Au Burkina Faso, le secteur agricole inclut les productions végétales, animales et halieutiques ainsi que des produits forestiers non-ligneux et le terme de « secteur agricole » comprend donc ces sous-secteurs dans ce qui suit.

⁵ Maïs, gomme Arabique, Niébé, Bétail viande, Karité

commercialisation, les abattoirs, etc.) pour promouvoir et faciliter le développement du secteur en général et celui des filières en particulier.

2.3. Résultats escomptés et effets mesurables

Le PCESA entend construire sur les acquis des expériences passées, par un processus d'appuis combinés au secteur public responsable de la mise en place des conditions cadres (Composante B) pour le développement sectoriel et aux opérateurs économiques comme les moteurs de développement économique et de création d'emplois (Composante A).

D'une manière générale, les conditions « cadres » qui seront développées (au niveau du secteur agricole et au niveau filières) contribueront également à atténuer ou lever certains goulots d'étranglement vécus et accentués par les coûts élevés des facteurs de production, dont l'énergie, l'eau, etc. Ainsi, la Composante va consacrer l'intervention sur le développement d'une croissance verte. Ceci pourrait se concrétiser par la mise en place des conditions cadre permettant le développement des technologies qui permettent d'économiser l'énergie et l'eau, de préserver les ressources, de développer des énergies.

L'impact majeur attendu sera mesuré à plusieurs niveaux essentiels⁶ :

- L'opérationnalisation effective du cadre fédérateur de l'aide au secteur agricole (PNSR) qui se traduit par la définition/révision des stratégies et politiques orientant le secteur, et par le développement et la mise en œuvre de ses outils de gestion (planification/budgétisation, suivi-évaluation, mécanismes de financement) ;
- La mise en place de cadres politique, légal et réglementaire rendant plus facile aux acteurs du monde rural et plus particulièrement des filières ASP, de s'approvisionner en intrants, de maîtriser les coûts de production et de transformation, de vendre leurs productions à des prix compétitifs sur le marché intérieur et extérieur ;
- L'amélioration du tissu des infrastructures collectives gérées d'une façon durable sur la base d'une maîtrise d'ouvrage décentralisée.

⁶ Cf. annexe 2 – Cadre Logique

3. RÉSUMÉ DE LA CONCEPTION

3.1. Objectifs stratégiques de l'appui basés sur les objectifs de développement nationaux et danois

Il est prévu un renforcement de la capacité du secteur public à jouer son rôle de leadership dans la planification et le suivi évaluation des investissements publics dans le secteur Agricole. Cela s'inscrit dans les grandes orientations de la déclaration de Paris.

Il s'agira précisément pour le PNSR d'appuyer la mise en place de mécanismes et de dispositifs appropriés de (i) programmation ; (ii) suivi-évaluation ; (iii) financement ; et (iv) élaboration et mise à jour de stratégies/politiques nationales permettant au secteur de trouver un cadre fédérateur en mesure de mieux gérer les efforts de développement du secteur.

Il s'agira également de mettre en place (i) un cadre légal et réglementaire (définition de normes de qualité, de certification, lois et décrets portant sur la gestion des ressources forestières, pastorales, etc.) ; (ii) des infrastructures et aménagements structurants permettant d'atténuer voire lever les effets des différents contraintes auxquelles les filières porteuses (particulièrement les 5 retenues) sont confrontées.

3.2. Logique sous-tendant le choix des sous-composantes

Le but global du programme PCESA étant de « *Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté* » ; la Composante B d'Appui à l'amélioration des conditions cadres du secteur agricole, contribuera à :

- Développer le PNSR en tant que cadre fédérateur de programmation, suivi/évaluation, financement et pilotage du développement agricole. A travers sa sous-composante B1 « *d'appui à l'amélioration des conditions « cadres » du secteur agricole* », et à
- Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d'infrastructures publiques, à travers sa sous-composante B2 « *d'appui à l'amélioration des conditions « cadres » pour le développement des filières* ».

Son appui intervient au niveau des structures centrales de l'Etat mais également auprès des structures décentralisées, notamment les collectivités territoriales et structures déconcentrées de l'Etat (particulièrement celles des 3 ministères en charge du développement rural). La Composante B s'inscrira dans la logique de décentralisation au Burkina Faso pour développer la maîtrise d'ouvrage de ces collectivités afin de mieux gérer, entretenir et maintenir les différents acquis dont les infrastructures structurantes liées aux filières retenues. La Composante B vise également à améliorer l'environnement des affaires dans le secteur agricole rural, en mettant en cohérence le cadre légal et normatif du secteur pour ainsi créer des conditions de transparence et de sécurité des investissements.

La Composante finance des projets d'infrastructures structurantes et d'autres projets de caractère public tant au niveau national que dans les cinq régions porte d'entrée.

La Composante s'inscrit dans l'approche filière choisie pour le programme, pour une intervention sur les maillons critiques. Du choix des filières a découlé un choix des régions

prioritaires d'intervention : celles où ces filières sont importantes pour la production primaire et l'économie rurale des régions⁷. Ces régions sont ouvertes et ne représentent pour cette Composante que des « portes d'entrée ».

3.3. Liens et synergies avec la Composante A

Les synergies avec la Composante A « Appui au secteur privé » sont multiples. Les plus importantes sont :

- Appui aux opérateurs privés évoluant dans les filières retenues par la mise en place de conditions cadre (législatif, réglementaire et institutionnel) nécessaires à l'épanouissement de leurs entreprises ;
- Les demandes d'infrastructures publiques sollicitées par les opérateurs privées sont du ressort de la Composante B ;
- Appui à la gestion déléguée de ces infrastructures dans le cadre de la Composante « appui au secteur privé » ;
- Accompagnement dans le cadre de la Composante « appui au secteur privé » des opérateurs privés pour être force de proposition et d'opinion dans le dialogue public-privé (choix des infrastructures,...);
- Contribution de la Composante B à la création des conditions permettant une « croissance verte » pour les opérateurs voulant développer des technologies vertes ;
- Mise sur le marché (infrastructures) des productions brutes et/ou transformées dans le cadre de la Composante B pour la fluidification des affaires des opérateurs privés ;
- Appuis conseil et en financements dans le cadre de la Composante A des entreprises qui réaliseront les travaux d'infrastructures financés par la Composante B.

3.4. Gestion des risques de mise en œuvre et stratégie de sortie

La liste des risques liés à la mise en œuvre de la Composante, figure au chapitre 12 "Hypothèses et risques majeurs", elle est assortie de mesures d'atténuation.

Les risques les plus importants sont principalement liés aux capacités des structures de gestion de la Composante, notamment les collectivités territoriales.

⁷ Le choix des régions « portes d'entrées » n'a pas tenu compte de la filière maïs (en raison de sa sélection tardive) et de fait les grandes régions de production du maïs ne sont pas considérées de façon spécifique.

4. CONTEXTE SECTORIEL NATIONAL

4.1. La politique de développement rural

Le Gouvernement a élaboré en 2003 et mis en œuvre la *Stratégie de développement rural* (SDR) à l'horizon 2015 avec l'objectif « d'assurer une croissance soutenue du secteur agricole en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la promotion d'un développement durable ». La SDR a retenu l'approche filière. A présent, le Gouvernement a élaboré la SCADD 2011-2015, et finalise le PNSR, qui est l'outil d'opérationnalisation de la SCADD dans le secteur agricole. La composante B contribuera spécifiquement à l'atteinte des résultats de l'axe 2 du PNSR « Amélioration des revenus des populations rurales ». Cet axe a pour objectif de promouvoir la liaison production-marché dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles de 5% à l'horizon 2015.

La mise en œuvre de ces stratégies et programmes a permis d'enregistrer des progrès, mais de nombreuses insuffisances persistent. Cet état de fait s'explique par : (i) la faible appropriation de ces programmes par les acteurs, (ii) la dominance de « l'approche projet » au niveau des ministères et aussi au niveau des PTF, (iii) et la faible adhésion des PTF à certains de ces programmes et plans d'actions. À cela s'ajoute l'instabilité institutionnelle. La mise en place du SP-CPSA et le dynamisme développé autour du processus d'élaboration du PNSR indiquent que l'harmonisation et la coordination des actions au niveau des ministères du développement rural est possible.

4.2. Atouts et contraintes institutionnelles, politiques et sociales, etc.

Le secteur agricole - ASP a été défini comme stratégique pour la croissance économique. En effet, on considère généralement qu'en intensifiant la production et le développement des industries de traitement / transformation à travers une approche filière, le Burkina Faso serait en mesure de puiser dans son grand potentiel de croissance. La création de valeur ajoutée et d'emploi ferait du secteur agricole la force motrice de la croissance économique et le principal moyen de réduire la pauvreté. Cette approche filière a été retenue par la SCADD et sera opérationnalisée par le PNSR comme un des outils de croissance accélérée. Néanmoins, l'organisation et la coordination entre les acteurs dans les différentes chaînes de valeur est généralement faible.

4.3. Les principaux acteurs du secteur agricole

Les acteurs les plus importants du secteur sont les *producteurs primaires*, qui sont principalement des petits agriculteurs et éleveurs. Ils sont organisés en groupements (dont environ 40 000 organisations paysannes, plusieurs fédérations et une confédération dénombrées), en associations, en coopératives, en interprofessions⁸ dans des domaines aussi divers que l'approvisionnement en intrants (agricoles, zootechniques et vétérinaires et produits phytosanitaires), la production, la transformation, la commercialisation et le financement.

⁸ Une loi régissant ce type d'organisations est en cours de finalisation. Elle permettra aux acteurs des filières d'évoluer dans la légalité.

Le domaine de la *transformation* est encore très limité. Ce sont des groupements /OPs, de petites unités de transformation⁹ ou des petites et moyennes entreprises (PME) privées qui prédominent. Le domaine de la *commercialisation* est plus développé avec des PME privées (la plupart informelles) plus présentes dans les grandes villes.

Les collectivités territoriales (CT - communes et conseils régionaux) issues du processus de décentralisation sont des acteurs de plus en plus importants du développement rural. Malgré leurs compétences limitées, elles ont la responsabilité de gérer entièrement plusieurs actions économiquement structurantes comme par exemple la construction et la gestion des infrastructures productives.

Sur le plan organisationnel, le secteur agricole couvre l'action de trois départements ministériels : (i) agriculture et hydraulique ; (ii) environnement et développement durable ; et (iii) ressources animales. Chacun de ces ministères est structuré en Directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en 13 directions régionales, en 45 directions provinciales. En plus de ces trois ministères, d'autres institutions publiques interviennent dans les secteurs tels que la recherche, le désenclavement, le commerce et l'industrie agro-alimentaire, l'administration territoriale et décentralisation, éducation et santé, etc. Il existe en plus des Chambres régionales d'agriculture (CRA) dans les 13 régions, qui regroupent les acteurs professionnels du monde Agricole (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers).

Les institutions de recherche constituent un lot d'acteurs très important pour le développement des filières (dans tous leurs maillons). L'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), chargé des études et des recherches agricoles et environnementales intervient essentiellement sur le maillon production. L'INERA a cinq Centres régionaux de recherche environnementale et agricole (CRREA), un Centre de recherche environnementale, agricole et de formation (CREAF), et quatre départements scientifiques regroupant 16 programmes de recherches. Il intervient dans la génération de nouvelles variétés améliorées et de nouvelles technologies diffusées sur le terrain.

La Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (FASONORM), créé en 1998 au sein de l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC¹⁰) qui est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère chargé du commerce et de l'industrie. FASONORM est chargée de coordonner tous travaux ou études relatifs à la métrologie, à la qualité, à la normalisation et à la certification des produits. Il joue par conséquent un rôle clé pour le développement des exportations agricoles et a établi une coopération étroite avec la Direction générale de promotion de l'économie rurale (DGPER) du MAH au profit des produits agricoles.

Il est également important de signaler la présence d'un nombre élevé d'organisations non gouvernementales (ONG), de PTF (une trentaine) et autres intervenants qui jouent un grand rôle dans le développement rural et particulièrement en faveur des filières ASP. Malgré les efforts de tous ces acteurs, l'organisation des filières est encore faible (hors coton).

4.4. Les cinq filières retenues et leur contribution au secteur

La production du **niébé** est traditionnellement assurée en association avec d'autres cultures (mil et sorgho surtout).

⁹ Souvent tenues par des femmes, notamment pour les filières Maïs, Niébé et Karité

¹⁰ Aujourd'hui devenue APEX : Agence de Promotion des Exportations du Burkina

La culture pure est en nette progression et le Burkina est classé 3^{ème} producteur de l'Afrique de l'Ouest. Le Niébé participe à la lutte contre la baisse de la fertilité et la dégradation physique des sols grâce à la mobilisation utile de l'azote. Par ailleurs, il permet de disposer de résidus (fanés et résidus du décorticage) pour l'alimentation du bétail surtout à l'embouche. Les femmes occupent une place de choix au niveau des maillons de la production, de la commercialisation et de la transformation de ce produit. En termes de commercialisation, le Niébé dispose d'un marché au niveau national et sous régional en nette croissance¹¹.

Pour la filière **bétail/viande**, la taille du cheptel national est d'environ 8 millions de bovins, 20 millions de petits ruminants, 2 millions de porcs ce qui constitue un atout important. Cependant, l'exploitation rationnelle de ce potentiel est confrontée à des difficultés d'ordres organisationnel, technique, et culturel. L'interprofession de la filière (Interprofession de la filière Bétail/Viande du Burkina Faso-IPROBEV/BF) vient de voir le jour, le maillon commercialisation/exportation y est très développé¹². Plusieurs unions sont également en place.

La filière **gomme arabique** a une contribution de plus en plus grande dans l'économie des ménages et du pays. Avec le bétail/viande elle constitue une des principales filières dont la promotion peut aider toute la zone « sahélienne¹³ » à améliorer les conditions de vie des populations locales tout en contribuant à l'économie nationale. Par ailleurs les gommeras jouent un rôle important en matière de défense, de restauration et de conservation des sols et contribuent à l'alimentation des animaux.

L'amande de karité est produite par des peuplements arborés importants¹⁴ disséminés dans la majeure partie du pays (à l'exception du Sahel et au Nord). L'amande de karité est traditionnellement transformée pour produire du beurre utilisé dans l'alimentation, la pharmacopée et la cosmétique. C'est une filière qui mobilise beaucoup de femmes. Selon les estimations faites par FAO, le Burkina produit environ 8% de la production de la région ouest africaine. En 2006, une étude de la SNV sur la « stratégie de développement de la filière karité » estime la production du Burkina à quelques 122.000 Tonnes d'amandes. Le Burkina occupe la troisième place après le Nigéria et le Mali. D'après l'Institut national de la statistique et la démographie (INSD), la valeur de l'exportation de l'amande de karité était de 3.1 milliards de FCFA en 2002 (2,7% des exportations totales). Il existe plusieurs organisations intervenant dans la filière karité. Une table filière karité est aussi mise en place pour représenter l'interprofession.

La production (multipliée par 5 entre 1995 et 2009), la transformation et la commercialisation du **maïs**, ont connue un développement impressionnant depuis une quinzaine d'années. En effet, d'une production « marginale », le maïs est devenu une production soutenue sur de grandes superficies et même en saison sèche. C'est l'un des produits marchands d'alimentation les plus sollicités. La FEPAB, le CIC-B, l'UGCPA constituent des cadres de concertation pour les différents maillons de la filière. Quelques unités industrielles (SITRAC, SIMAO, MELS) ou artisanales (OMEX) transforment et commercialisent du griz (brisures) pour la brasserie, la semoule, et l'aliment volaille. La commercialisation des produits transformés demeure marginale.

¹¹ La mise au point et la vulgarisation des sacs à triple fonds permet d'assurer le stockage pendant toute l'année du niébé.

¹² Exportation du bétail sur pieds, viande rouge, peaux et cuirs.

¹³ Au Burkina Faso, les peuplements sont concentrés dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est.

¹⁴ On estime à 19 millions le nombre d'arbres constituant le parc naturel national.

5. OBJECTIFS IMMÉDIATS

L'objectif intermédiaire visé par la Composante B est «*d'améliorer les conditions cadres pour le développement du secteur agricole rural en général et des filières retenues par le PCESA en particulier*».

Pour l'atteinte de cet objectif intermédiaire, deux objectifs immédiats sont poursuivis par la Composante B, à savoir :

- Développer le PNSR comme cadre fédérateur de programmation, suivi, financement et pilotage du développement agricole (**sous-composante B.1**).
- Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole et des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d'infrastructures publiques (**sous-composante B.2**).

Cette composante cible un appui aux domaines de compétence public aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau des collectivités locales. Sa première sous-composante se situe en ligne droite avec l'appui fourni dans le PADAB2 par le biais d'un panier commun (le Danemark, la GIZ, l'Autriche et le NEPAD).

Dans la perspective d'améliorer le cadre dans lequel les opérateurs économiques évoluent, la deuxième sous-composante comprendra :

- d'une part, un appui aux trois ministères ASP en termes d'optimisation des normes et du cadre légal et réglementaire des filières présélectionnées par le programme sur la base de diagnostics ciblés et de consultations avec les acteurs économiques sur les goulots d'étranglement vécus par ceux-ci.
- Et d'autre part, la réalisation d'infrastructures publiques au profit des filières retenues.

Les défis majeurs de cette Composante se décrivent comme suit :

- *Le premier* est d'assurer l'opérationnalisation du PNSR comme cadre commun et crédible de planification, suivi, financement. Le SP-CPSA est mandaté pour piloter ce processus et sera responsable de l'atteinte des objectifs de la sous-composante B1.
- *Le second* défi sera de faciliter la concertation entre l'Etat et les opérateurs privés en vue d'assurer que les textes régissant les sous-secteurs traduisent réellement les besoins des opérateurs et lèvent les goulots d'étranglement.
- *Le troisième* défi sera d'assurer la durabilité des investissements ; un défi particulier, concerne la gestion, l'exploitation et la maintenance des ouvrages collectifs. La composante contribuera au développement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et appuiera le développement de modèles de gestion déléguée et de partenariat public-privé.

6. DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE

6.1. Principes d'intervention

La Composante est conçue dans une approche filière et chaîne de valeur, pour une intervention sur les maillons critiques et particulièrement ceux en aval de la production.

Les principes de base qui guideront l'appui seront : i) la budgétisation axée sur les résultats, ii) le financement basé sur la demande, iii) le principe d'alignement au PNSR, iv) le principe de subsidiarité permettant aux structures déconcentrées et décentralisées de gérer les projets qui auront été développés via cette Composante, v) le développement de partenariat public/privé.

6.2. Stratégie générale d'intervention

6.2.1 La stratégie d'intervention

La Composante B contribue à l'opérationnalisation du PNSR, qui est le seul cadre de mise en œuvre de la SCADD dans le secteur agricole.

L'approche filière et chaîne de valeur développée au niveau régional permettra de (i) tester les outils et les approches et de (ii) les étendre en ayant l'assurance qu'elles sont utiles et adaptées.

Pour chaque filière le point de départ¹⁵ sera une analyse des opportunités et des contraintes/goulots d'étranglement y liés. Pour les 5 filières retenues, il existe déjà un certain nombre d'études réalisées et de politiques/stratégies définies élaborées de manière participative avec les principaux acteurs des différents maillons. Des projets en attente de financement sont également rédigés. Il est important de partir de ce capital pour définir réellement les appuis spécifiques nécessaires au développement des filières. Ceci n'exclue pas le besoin d'études complémentaires.

Le PCESA est construit dans une perspective d'alignement au PNSR. Cependant, le dispositif général de mise en œuvre du PNSR n'est pas encore mis en place. Une phase transitoire est alors prévue, pour permettre le démarrage des activités du PCESA.

Un appui/accompagnement aux CT pour une maîtrise d'ouvrage des actions menées dans leurs zones respectives garantira la durabilité de ces actions.

6.2.2 Stratégie spécifique de mise en œuvre des infrastructures

La réalisation des infrastructures publiques dans le cadre de la composante se basera sur les points suivants :

- Une identification des besoins par les organisations professionnelles de la filière,
- Un partenariat Public (CT) – Privé pour la réalisation et la gestion de ces infrastructures ; délégation de gestion à une structure privée,
- Une prise en compte des éléments de capitalisation (fiches techniques) réalisés par le PADAB 2,

¹⁵ L'établissement d'une situation de référence sera faite à partir de la documentation existante ; mais si un besoin justifié d'études-états des lieux se manifestait, les structures de gestion de la Composante en feront cas et présenteront la demande au CO.

- Une définition des modalités de gestion avant la réalisation de l'infrastructure (choix de la structure de gestion, convention de délégation de gestion, ...),
- Une cohérence des infrastructures (filière, zone, concentration) afin d'avoir un impact significatif sur la filière et/ou la zone (développement de pôle de compétitivité),
- Une réalisation planifiée et répartie en 3 blocs de construction sur la durée du programme (campagnes 2014/15 – 2015/16 et 2016/2017). Cela permet de préparer l'identification, les modalités de gestion, les dossiers d'appels d'offre et la planification budgétaire.

6.2.3 Zone d'intervention

Les zones d'intervention de la Composante sont définies par un double critère, de filière et de région :

- Des filières à fort potentiel économique choisies parmi les filières prioritaires du PNSR : Bétail/Viande ; Karité ; Gomme arabique, Niébé et Maïs. Ce sont des filières "commerciales" combinant des aspects vivriers, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de « genre » et de gestion environnement / ressources productives.
- Des régions où ces filières sont importantes : Sahel, Nord, Centre Est, Est et Centre Ouest¹⁶. Ces régions sont importantes pour la production agricole essentiellement.

La typologie filière/ région est la suivante¹⁷ :

Filière/ région	Sahel	Est	Centre Est	Nord	Centre-Ouest
Bétail viande	X	X	X	X	
Karité		X	X		X
Gomme arabique	X	X		X	
Niébé	X	X	X	X	X
Maïs		X	X		X

Pour les appuis aux maillons aval des filières, la notion de région de résidence du demandeur ne sera pas un critère « excluant ».

6.2.4 Les groupes cibles

Les groupes cibles bénéficiaires directs de cette Composante sont principalement :

Au niveau national :

- Le Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques du Secteur Agricole (SP-CPSA) et ses représentations régionales ; Le MAH, avec des appuis spécifiques principalement à la DEP MAH et à la Direction Générale de Promotion de l'Économie Rurale (DGPER) et aux DRAHs dans les cinq régions ; Le MRA, avec des appuis spécifiques principalement à la Direction Générale de Développement de la Production Animale (DGDPA), et aux DRRAs dans les cinq régions prioritaires ; Le MEDD, avec

¹⁶Ces régions ne constituent pour le programme que des portes d'entrée, les interventions étant progressivement extensibles au niveau national en fonction des opportunités

¹⁷ Résultat de l'exercice réalisé en début de mission de formulation par les Consultants.

des appuis spécifiques principalement à l'Agence nationale des produits forestiers non-ligneux (AN-PFNL), et aux DREDDs dans les cinq régions prioritaires ; Les instituts de recherche et FASONORME.

Au niveau régional :

- Les Conseils Régionaux chargés du pilotage des Comités d'Approbation des Projets (CAP) et en charge du développement global des régions.

Au niveau local :

- *Les porteurs des projets d'infrastructures structurantes à financer, principalement les CT (notamment les communes), les interprofessions et d'autres organisations structurantes (CRA) et professionnelles évoluant dans les filières retenues ; les organisations et structures privées ayant des capacités de gestion durable des infrastructures pour développer le partenariat public/privé dans ce cadre précis.*

Des bénéficiaires indirects de cette Composante sont nombreux. En effet, la mise en place de conditions « cadres » de production, de commercialisation, de transformation, de normalisation/certification, d'analyse sanitaire des produits, etc. contribuera au plan national au développement de plusieurs acteurs.

6.2.5 Synergies avec les autres programmes

Plusieurs programmes comportant des volets d'appui à l'opérationnalisation du PNSR sont en cours (sur divers financements : coopérations autrichienne, allemande, suédoise, luxembourgeoise, MCA, etc.) de formulation ou de mise en œuvre ; ils recherchent tous une cohérence effective avec le PNSR. Le PCESA recherchera à développer les partenariats les plus utiles avec les différents intervenants au niveau national et régional pour « harmoniser » les interventions au profit des acteurs des filières.

6.3. Principaux résultats attendus

Afin d'assurer l'opérationnalisation effective du PNSR et la mise en place des conditions « cadres » de développement des filières, les principaux résultats attendus sont les suivants :

6.3.1 Pour la sous-composante B1 : « Appui au PNSR »

- *Résultat B.1.1 - Les mécanismes de programmation, de budgétisation annuelle et de suivi annuel ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF.*

Il conviendra de mettre en place des outils/dispositifs harmonisés de planification/budgétisation/suivi-évaluation qui permettent à chaque acteur (au niveau central, décentralisé et déconcentré) d'avoir une base unique d'exécution des activités planifiées. Les modalités et procédures y relatives devront se baser sur les principes du Budget Programme et du CDMT/CBMT en vigueur au Burkina Faso.

Activités indicatives :

- Elaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), du Projet Annuel de Performance (PAP) et du Rapport Annuel de Performance (RAP) de chaque ministère conformément à la directive UEMOA
- Elaboration du dispositif de suivi évaluation en lien avec les documents ci-dessus

- Création d'un logiciel intégré permettant les simulations de croissance du secteur en amont et l'édition des tableaux et documents en aval pour les DPPD, PAP, RAP
- *Résultat B.1.2 - Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés.*

Il faudra clarifier et délimiter les domaines devant être financés par l'Etat/la fonction publique et le secteur privé respectivement. D'autre part, il s'agira de développer des modalités de gestion par l'Etat des ressources fournies par les PTF. L'Etat devra préciser les modalités de transferts de ces ressources aux acteurs chargés de la mise en œuvre des actions (CT, organisations professionnelles,...)

Activités indicatives :

- Définition des rôles des acteurs : Etat, CT, Organisations professionnelles (fédérations, interprofessions, CRA)
- Elaboration d'un arrangement financier Etat-PTF- CT- organisations professionnelles ; définition des modalités d'exécution financière.
- *Résultat B.1.3 - Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées.*

Activités indicatives :

- Appui à la définition de la Loi d'orientation agricole, la révision de la SDR, la définition des rôles et responsabilités des acteurs du secteur, la prise de textes de références en lien avec les politiques sous régionales et régionales en la matière ; etc., sont entre autres à mettre en place.

6.3.2 Pour la sous-composante B.2 : « appui au cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures »

Appui au cadre stratégique, légal, réglementaire

- *Résultat B.2.1 - Le cadre politique, légal et réglementaire des sous-secteurs a été développé.*

Il sera développé des textes liés aux normes et qualités autour des produits des différentes filières. Les textes permettant le développement de pôle de compétitivité.

Activités indicatives :

- Appui à la mise en place d'un cadre légal et réglementaire d'exploitation des PFNL ciblé (élaboration et mise en œuvre des textes d'application du code forestier) ;
- Appui à l'élaboration et diffusion de normes d'exploitation des deux PFNL au profit des acteurs directs des deux filières ;
- Appui à la mise en place d'un système de certification forestière, de la traçabilité des produits et d'un suivi de l'exploitation des produits :

Niébé

- Appui à l'élaboration et la diffusion des situations de références, de normes sanitaires et phytosanitaires ;
- Appui à l'implication des structures du ministère chargé du commerce pour la normalisation et les activités promotionnelles.

Bétail viande

- Appui à la définition d'un code des investissements dans le secteur
- Appui à la définition de normes de qualité pour le miel et les cuirs et peaux
- Appui à l'Immatriculation des Zones de Pâturage conformément à la PNFMR
- Suivi des pâturages et réalisation du bilan fourrager
- Appui à la définition d'une Loi sur l'amélioration génétique et ses textes d'application
- Appui à la création d'un référentiel de normes relatives aux principales infrastructures afin de disposer d'un cadre normatif prenant en compte les obligations environnementales, sanitaires, de traçabilité, etc. ;
- Appui à la définition d'un certain nombre de métiers (boucher notamment)
- Appui à la relecture des curricula de formation de l'école nationale d'élevage et de santé animales
- Appui à l'accréditation du laboratoire nationale d'élevage

Maïs

- Appui au renforcement du cadre juridique et réglementaire sur les normes de qualité-contrôle sanitaire/transformation et la métrologie/commercialisation ;

Appui aux infrastructures :

- *Résultat B.2.2 - Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé.*

La réalisation de ces infrastructures se fera dans une logique de cohérence dans la filière, dans une zone afin d'avoir un impact significatif. Elles contribueront à la mise en place de pôle de compétitivité.

Activités indicatives :*Karité et gomme arabique*

- Appui au désenclavement des principales zones de peuplements ;
- Financement d'initiatives de plantation et/ou de régénération naturelle assistée par les collectivités territoriales et individuelles ;
- Financement des appuis spécifiques pour la mise en place d'infrastructures structurantes (magasins de stockage/comptoirs d'achats, infrastructures de séchage, etc.).
- Appui au renforcement des capacités des différents acteurs à travers des actions de formation, d'équipements pour une meilleure exploitation des gommiers, la mise en place d'un système d'information sur les prix.

Bétail Viande

- Appui à la mise en place d'infrastructures de production et de mise à marché
- Appui aux modalités de transfert des infrastructures aux collectivités

Maïs et Niébé

- Appui à la mise en place d'infrastructures adaptées de stockage, d'équipements de gestion post récolte et de commercialisation ;

- Appui au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs impliqués, notamment ceux de la transformation ;
- Appui à la mise en place d'un système d'information et de veille commerciale (veille sur les productions et sur les prix à la commercialisation) sur le maïs tant au niveau national que régional¹⁸.
- *Résultat B.2.3 - Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées.*

L'accompagnement des CT à la maîtrise des principes de délégation de pouvoir et de développement de partenariats public-privé, en mesure de mieux gérer les infrastructures participera à l'atteinte de ce résultat.

Activités indicatives :

- Définition des modalités de gestion et de délégation de gestion ; élaboration d'outils standards
- Recrutement d'ONG/ bureau d'études locaux pour mener l'intermédiation sociale sur les modalités de gestion et d'entretien
- *Résultat B.2.4 - Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré.*

Le renforcement des capacités des porteurs de projets (CT, organisation privée), contribuera à augmenter la maîtrise pour un suivi évaluation des activités et des budgets y alloués, ainsi qu'une capitalisation des expériences gérées.

Activités indicatives :

- Formation des organisations professionnelles, des gestionnaires, des CT, des services déconcentrés
- Recrutement d'ONG/ bureau d'études locaux pour mener la formation et l'appui conseil aux acteurs impliqués.

Le manuel de procédures lié aux infrastructures sera défini de manière concertée avec les acteurs régionaux (Collectivités territoriales, Directions régionales et organisations professionnelles) et nationaux. Il définira les critères d'éligibilité des projets et les mécanismes de partenariats public/privé, à appliquer au niveau des régions.

¹⁸ Cette filière constitue la base de l'alimentation au Burkina, elle est également une grande source de revenus aux producteurs. La veille coordonnera les aspects de sécurité et de souveraineté alimentaire, ainsi que les aspects commerciaux des productions excédentaires enregistrées.

7. MESURES SPÉCIFIQUES POUR ABORDER L'ASPECT GENRE ET L'ENVIRONNEMENT

7.1. L'aspect genre

La Composante accompagnera le SP-CPSA responsable des résultats de la sous-composante B1, ainsi que les trois ministères et les CT, responsables des résultats de la sous-composante B2, à assurer que les textes réglementaires prenant en compte les différents besoins des hommes et des femmes soient pris et appliqués.

La composante appuiera le SP-CPSA pour assurer que le système de suivi-évaluation du PNSR soit sensible au genre (indicateurs désagrégés par sexe, catégories et indicateurs spécifiques pour mesurer la réduction des inégalités de genre, suivi de l'amélioration de la situation du groupe marginalisé et l'amélioration de sa participation).

Un des pré-requis pour le financement de projets d'infrastructures et d'autres activités pour promouvoir le développement productif, sera que les projets prennent en compte les différents besoins des hommes et des femmes. L'appui/accompagnement fourni par l'assistance technique qui sera mise en place s'assurera que ceci est effectif sur le terrain.

Le dispositif de suivi évaluation des interventions dans les régions sera sensible au genre.

7.2. Les aspects liés à l'environnement

Le PCESA prendra en compte systématiquement les technologies dites « vertes », dans l'appui/conseil, mais aussi au niveau de l'accès aux financements, tels qu'une subvention partielle à l'acquisition pour les partenaires privés, et la prise en compte dans les critères d'éligibilité des investissements publics.

Les filières **karité et gomme arabique** mettent en valeur les grands peuplements naturels d'arbres. Le PCESA contribue à protéger cette ressource naturelle et potentiellement aussi à améliorer la couverture à travers la régénération naturelle assistée.

La **filière niébé** joue un rôle environnemental positif, assurant la couverture végétale et contribuant à l'amélioration de la fertilité des sols. Des appuis pour la mise au point de variétés améliorées pourraient être envisagés.

Quant à la **filière maïs**, les conditions techniques de production exigent une gestion rationnelle de la fertilité par la production et l'utilisation de la fumure organique.

Le cas de la **filière bétail et viande** est plus compliqué, compte tenu de la croissance du cheptel et des limites de ressources pastorales qui connaissent par ailleurs une dégradation. Ce faisant, la pression du cheptel sur les aires de pâture constitue un risque de dégradation environnementale. Aussi, les différents mécanismes d'intervention de la Composante prendront en compte ces défis de différentes manières, comme entre autres : (i) contribution à la politique nationale d'élevage qui vise une intensification du mode de production de la filière ; (ii) le financement spécifique de projets de délimitation de zones pastorales et de pistes à bétail (ou couloirs de transhumance); (iii) le financement de projets de promotion des aires de pâturage et la mise en place d'infrastructures structurantes modernes gérant mieux l'environnement. Les projets contribuant à résoudre des problèmes environnementaux seront privilégiés.

8. BUDGET

Les tableaux ci-dessous indiquent le budget de la Composante¹⁹, ainsi que le budget annuellement réparti.

8.1. Budget de la composante B

1 FCFA = 0.0114 DKK

Budget par résultat	Total DKK	Total FCFA	%	Responsable
Sous-composante B.1 -Appui au PNSR				
Résultat B.1.1- les mécanismes de programmation, de budgétisation annuelle et de suivi annuel ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF et mis en œuvre	5,7	500	3%	SP-CPSA
Résultat B.1.2 - Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés	2,3	200	1%	SP-CPSA
Résultat B.1.3 - Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées	3,4	300	2%	SP-CPSA
Assistance Technique B.1	5,1	450	3%	ARD
Sous-total	16,5	1 450	9%	
Sous-composante B.2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures				
Résultat B.2.1 - Le cadre politique, légal et réglementaire des sous-secteurs a été développé	6,0	530	3%	DEP MAH (MAH, MRA, MEDD)
Résultat B.2.1 - Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé	125,0	10 960	67%	CT
Résultat B.2.3 - Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées	5,7	500	3%	CT
Résultat B.2.4 - Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré	11,4	1 000	6%	CT
Audits techniques des infrastructures	1,5	130	1%	CT
Assistance Technique B.2	21,7	1 900	12%	ARD
Sous-total	171,3	15 020	91%	
Total Composante B	187,8	16 470	100%	

¹⁹ Les éléments plus détaillés du budget sont contenus dans l'annexe 1.

8.2. Budget annuel de la Composante

En DKK

Million de DKK.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Total</i>
	6 mois					6 mois	
Composante B - Amélioration des conditions cadres du secteur Agricole	7,2	21,1	56,5	56,2	40,2	6,4	187,8
Sous Composante B1 - PNSR	0,9	2,3	2,9	2,9	1,7	0,7	11,4
Sous Composante B2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures	1,1	13,7	49,0	49,0	34,3	2,5	149,6
Assistance technique B1	0,9	1,5	1,0	0,6	0,5	0,6	5,1
Assistance Technique B2	4,3	3,7	3,7	3,7	3,7	2,6	21,7

En FCFA

Million de FCFA.	2013	2014	2015	2016	2017	2018	<i>Total</i>
	6 mois					6 mois	
Composante B - Amélioration des conditions cadres du secteur Agricole	630	1.850	4.960	4.920	3.540	570	16.470
Sous Composante B1 - PNSR	80	200	250	250	160	60	1.000
Sous Composante B2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures	100	1.200	4.300	4.300	3.010	210	13.120
Assistance technique B1	80	130	90	50	50	50	450
Assistance Technique B2	370	320	320	320	320	250	1.900

8.3. Contributions burkinabé/danoise

La coopération danoise s'engage à financer le budget des activités identifiées en lien avec les objectifs du programme tels que décrits ci-dessus (Cf. chapitre 6).

L'Etat burkinabé s'engage à mettre en place le personnel nécessaire au déroulement du PCESA au sein de ses structures déconcentrées et centralisées. La contribution du gouvernement du Burkina Faso comprendra tous les frais liés à la participation de l'Administration à la mise en œuvre du programme (salaires, per diem, frais de fonctionnement...). Il mettra à la disposition des experts (en appui au SP-CPSA et DEP MAH) un bureau équipé (mobilier, climatisation, connexion internet).

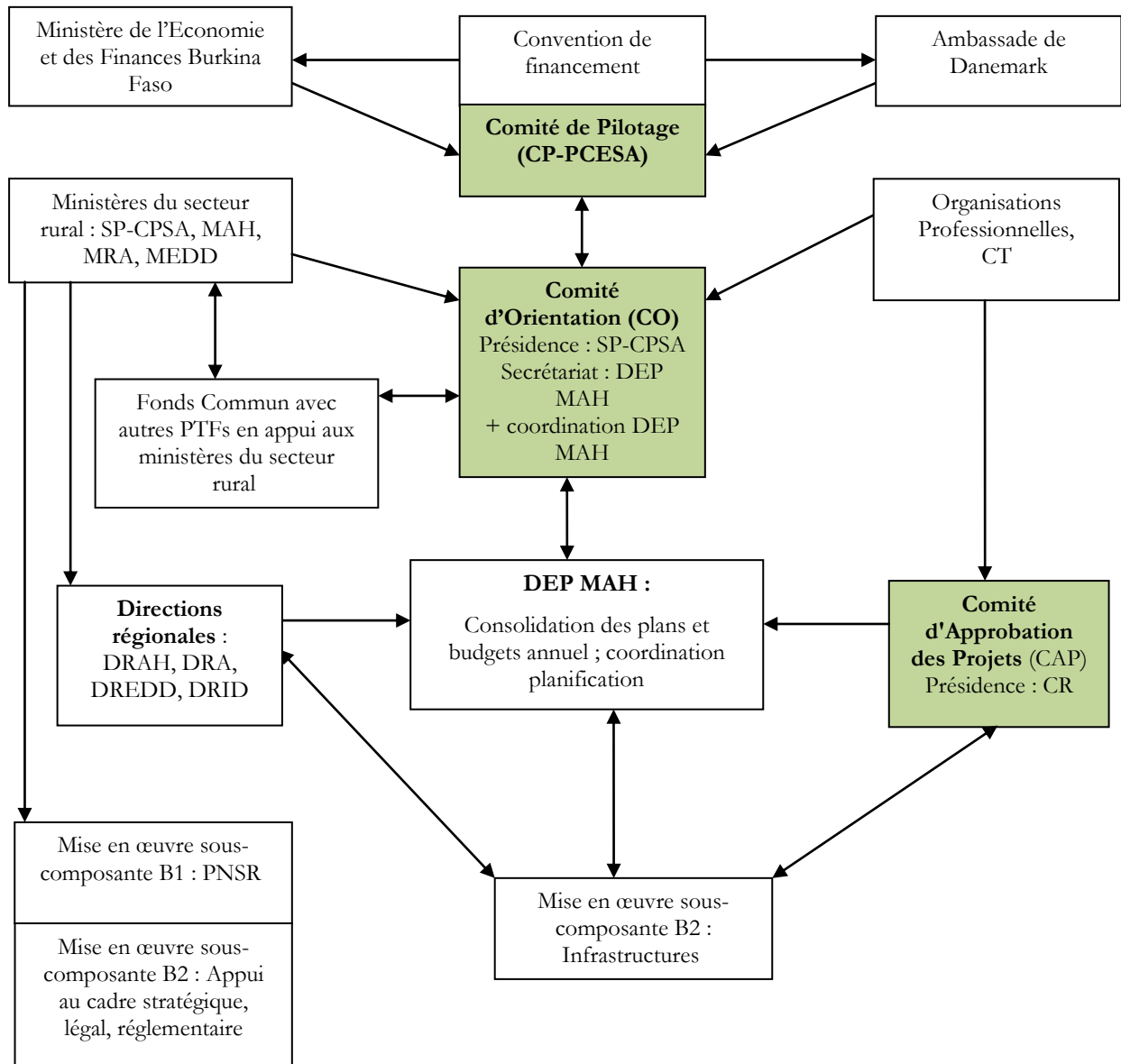
Il mettra également, le personnel suivant à la disposition de la composante B : Un responsable et deux assistants pour assurer le suivi de la composante B au sein de la DEP du MAH (ainsi que leur logistique nécessaire). Le niveau de contrepartie nationale notamment par rapport aux investissements au niveau des collectivités territoriales sera précisé durant la phase de démarrage. Il en est de même pour les dépenses devant être intégrées dans le budget national au titre de la contre partie burkinabè (voir paragraphe plus haut).

9. GESTION ET ORGANISATION

9.1. Structures de la gestion courante du programme

9.1.1 Schéma général d'organisation

Relations de partenariat : \longleftrightarrow



9.1.2 Rôle du Gouvernement

La composante est sous la responsabilité du MAH qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Il associe notamment le MRA et le MEDD. Le gouvernement, à travers le MAH facilite la mise en œuvre de la composante.

La DEP MAH est responsable de la coordination centrale de toute la Composante, elle cumule cette fonction à celle de secrétariat du Comité d'Orientation de la composante B. Pour assurer cela, l'Etat met en place un coordonateur (avec du personnel d'appui) dont le profil est en annexe.

9.1.3 L'Ambassade de Danemark

Se référer au document de programme.

9.1.4 Le pilotage de la Composante

- **Au niveau Programme PCESA.** Un comité de pilotage du PCESA (CP-PCESA) sera établi pour le pilotage du programme (voir le document de programme pour sa composition et la totalité de ses tâches). Pour les investissements au niveau régional, le CP-PCESA n'approuvera que le manuel de procédures et l'enveloppe annuelle de financement que suivra le Comité d'Approbation des Projets régional.

- **Au niveau Composante**

Un Comité d'Orientation (CO) de la Composante sera établi. Il détermine les orientations stratégiques de la Composante. Il est essentiellement composé d'un représentant du SP-CPSA (président), un représentant des trois ministères (MAH, MRA et MEDD), un représentant du Ministère de l'Économie et des Finance (MEF), un représentant de l'Ambassade de Danemark (ARD), d'un représentant des opérateurs privés bénéficiaires (CRA au niveau national, interprofessions), un représentant de l'association nationale des maires du Burkina, un représentant de la société civile (plateforme ou une autre haute organisation), des personnes ressources (notamment les PTF du panier commun). Le secrétariat est assuré par la DEP MAH.

Ce CO aura pour tâches essentielles suivantes :

- Définir les orientations stratégiques de la composante B ;
- Analyser les plans et budget annuels d'activités et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'avancement de la Composante et donner son avis au CP-PCESA ;
- Analyser les rapports d'audit annuels et donner son avis au CP-PCESA ;
- Suivre et contrôler les réalisations physiques et les résultats escomptés de la composante B ;
- Faire des propositions d'utilisation des fonds non-alloués au CP-PCESA ;
- Prendre les décisions opérationnelles exigeant des réponses rapides (avant la tenue du CP-PCESA) et en rendre compte au CP-PCESA.

Le CO se réunira deux fois dans l'année.

Un fonds commun est envisagé pour les activités de la sous-composante B1²⁰. Il aura son dispositif de pilotage défini dans un « Protocole de financement commun ».

- **Au niveau infrastructures.**

Au niveau régional, un Comité d'Approbation des Projets (CAP)²¹ sera établi. Le CAP aura l'autorité d'approuver les projets présentés par les organisations professionnelles, les communes, les Conseils Régionaux, les services techniques.

Le CAP sera principalement composé comme suit : (i) le Président du Conseil Régional (CR, préside le comité), (ii) un représentant du Gouvernorat (iii) le responsable de

²⁰ Ce fond commun est une continuation du panier commun PNSR dans PADAB.

²¹ Comme il a été le cas pour le PADAB II et dont l'expérience est relativement positive.

l'Antenne de l'APFNL, (iv) les DR du MAH, du MRA, (v) le président de la CRA, (vi) les maires, (vii) un représentant d'organisations de chaque filière/interprofession, (viii) un représentant régional du ministère du commerce.

9.1.5 Assistance technique

Pour accompagner la partie nationale dans la mise en œuvre de la composante, 2 contrats d'assistance technique sont prévus et présentés dans le tableau ci-dessous :

Sous composante	Profil	Durée	Lieu d'affectation	Justification	Type de recrutement
<u>Sous-composante B.1 -Appui au PNSR</u>	1 Expert international	2 ans	SP-CPSA	Appui processus planification, suivi évaluation	Un appel d'offre international : 1 contrat
	1 Expert national finances publiques	3 ans	DEP MAH	Appui processus budgétisation et gestion financière avec MEF pour le PCESA	
	AT Court terme ponctuelle	10 H/Mois	SP-CPSA	Selon besoin	
<u>Sous-composante B.2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures</u>	<i>Cadre stratégique, légal, réglementaire</i>				
	1 expert international Juriste	2 ans			Voir appel d'offre composante A1
	AT Courte durée	10 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	
	<i>Infrastructures</i>				
	5 cadres nationaux Ingénieur /TS génie rural - civil	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	Conseil régional	Appui réalisation des infrastructures (identification, DAO, suivi qualité)	Un appel d'offre international : 1 contrat
	5 cadres nationaux-gestion budgétaire/comptable CT	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	Conseil régional	Appui planification, budgétisation et gestion financière auprès des CT	
	1 expert international ingénieur génie rural	3 ans (+ 2 ans renouvelables)	DEP MAH	Planification globale et appui réalisation des infrastructures Evaluation au bout de 3 ans pour la poursuite des 2 années restantes ou non	
	AT Courte durée	10 H/Mois	Selon besoin	Selon besoin	

L'assistance technique pour les infrastructures intervient au niveau national en appui à la DEP MAH (AT international) et au niveau régional (AT I et AT nationaux) en appui aux collectivités territoriales et aux directions régionales (DRAH, DRA, DREDD, DRID) selon le type d'infrastructures.

L'assistance technique est recrutée sur appel d'offres international.

9.2. Procédures formelles de prise de décision conjointe par les partenaires

Les prises de décision conjointe par les partenaires pourront se faire à différents niveaux : i) la concertation bilatérale (dano-burkinabè), ii) groupe thématique Secteur Rural et Secteur Privé, iii) CP-PCESA où les PTF impliqués dans la mise en œuvre peuvent échanger sur les grandes orientations des projets, iv) CO.

9.3. Principales procédures administratives

9.3.1 Principales procédures administratives

En début du processus, une convention sera établie et signée entre l'Ambassade du Danemark (ARD) et le Ministre de l'Economie et des finances du Burkina Faso. Les procédures de gestion administratives et de prises de décision courantes seront définies dans un manuel de procédures que rédigera la DEP MAH. Deux types de manuel sont nécessaires:

- Le manuel relatif à la gestion des fonds destinés aux structures de l'Etat,
- Le manuel relatif à la gestion des fonds destinés aux collectivités territoriales.

Dans les deux cas, ces manuels s'appuieront sur les procédures déjà en vigueur au niveau du Burkina Faso notamment en matière de marché public et de la dépense publique. Ces manuels devront recevoir l'approbation du CO et de l'ARD (non objection) pour leur entrée en vigueur.

9.3.2 La planification de la Composante

Au niveau national, la DEP MAH effectue la consolidation des plans et budgets annuels transmis par chaque Ministère et le fait valider par le CO.

Au niveau régional, les programmes communaux sont consolidés au niveau de la région au sein de la DRAH, puis transmis au niveau de chaque ministère et de la DEP MAH.

Au niveau communal, les acteurs de chaque filière au niveau de chaque commune, en rapport avec les autorités communales, les directions techniques des trois ministères et les organisations par maillons des filières retenues, élaboreront leur programme d'activités, d'investissement et de promotion des filières développées sur leur territoire.

9.4. Procédures de prise de décision et d'approbation

La révision ou l'ajustement du programme se fera en tenant compte :

- Des conventions signées entre l'ARD et les parties Burkinabè,
- Des directives de Danida en la matière.

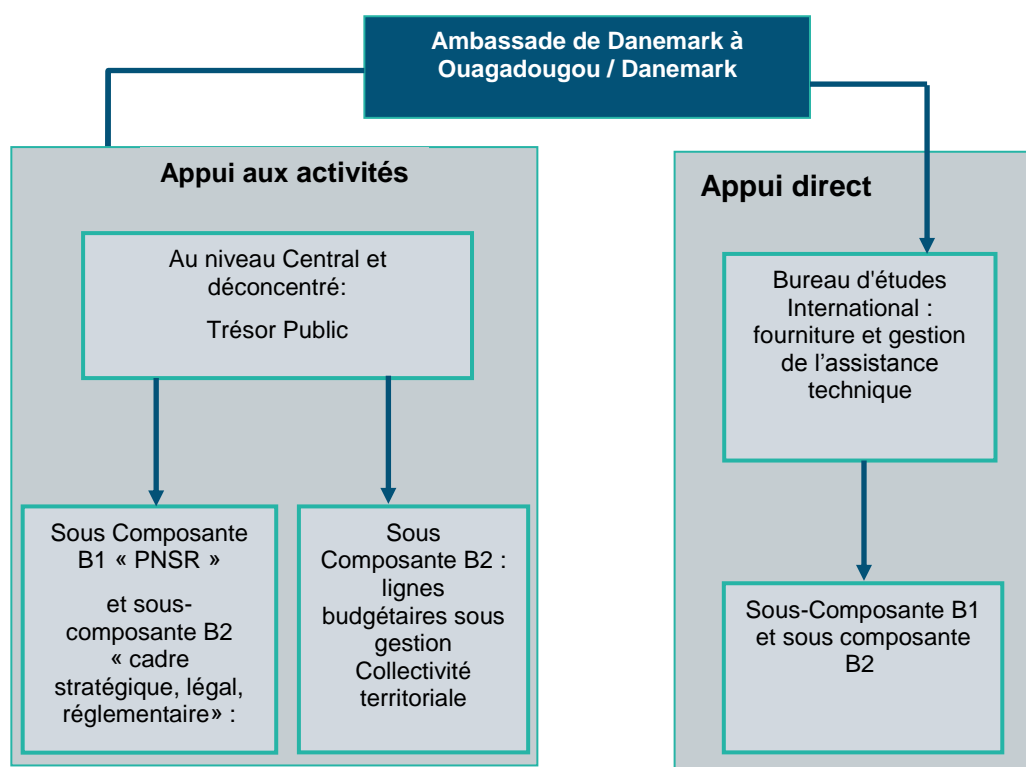
10. GESTION FINANCIÈRE ET ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES

10.1. Dispositions particulières à la Composante

La gestion des finances publiques au Burkina Faso²² est d'une manière générale assez satisfaisante et devrait donc en principe permettre progressivement l'aide budgétaire comme modalité de financement. Cependant, pour le PNSR, des efforts restent à faire au niveau notamment de (i) du suivi & évaluation des activités et des budgets, (ii) des procédures et modalités de priorisation, de programmation et de budgétisation des activités, (iii) une opérationnalisation des organes de pilotage prévus, (iv) la précision des rôles et responsabilités des différents acteurs et (v) des mécanismes de financement du programme (vers les collectivités territoriales et les OP pour les investissements).

La gestion financière du programme doit se conformer aux lignes directrices de Danida en la matière²³ ainsi qu'aux procédures Burkinabè en vigueur.

Deux modalités de financement seront mises en œuvre dans le cadre du PCESA : l'appui aux activités et l'appui direct.



²² Agricultural Sector Burkina Faso -Assessment According to the Budget Support Principles in the Context of Sector/Thematic Programme Support. Octobre 2011

²³ Guide de Gestion Financière (Août 2007) qui font partie des *Aid Management Guidelines* de Danida, septembre 2006. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Internet du Ministère des Affaires Étrangères du Danemark (www.um.dk/danida/amg).

10.2. Budgétisation

La DEP MAH est responsable de la coordination du processus de budgétisation des trois ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme en relation avec les DEP et les DAF de ceux-ci, comme décrit ci-dessus. Les budgets ainsi élaborés sur la base des activités programmées et de résultats précis attendus, seront présentés par la DEP MAH au CO, puis au CP-PCESA pour approbation.

10.2.1 Enveloppe globale

L'enveloppe globale de la composante a été fixée par le Gouvernement du Danemark pour une période de 5 ans. Les réaménagements budgétaires au niveau de la composante doivent être proposés par la DEP MAH puis soumis au CO pour approbation. Les réaménagements éventuels de lignes budgétaires à l'intérieur d'une composante peuvent être approuvés par l'ARD jusqu'à hauteur de 10% du budget annuel²⁴. Au-delà, toute proposition d'aménagement budgétaire doit être validée par le siège de Danida à Copenhague.

Les fonds non alloués peuvent être utilisés pour des nouvelles activités. Comme règle principale, les nouvelles activités doivent s'inscrire dans la composante existante (exemple : la mise en œuvre d'actions environnementales qui seraient recommandées par les études d'impact environnemental,...).

10.2.2 Enveloppe annuelle

Les ressources mises à disposition du Burkina Faso par le biais de l'appui danois sont budgétisées annuellement comme recettes dans la loi de finances. L'enveloppe sera déterminée annuellement et sera basée sur plusieurs facteurs : (i) le programme et budget annuel présenté par la DEP MAH, (ii) la performance observée au niveau de la mise en œuvre de la composante (iii) le besoin de financement de la composante et (iv) la contrainte du volume des ressources disponibles en provenance du Royaume de Danemark.

Par ailleurs, l'allocation de l'enveloppe annuelle sera sujette aux recommandations des audits antérieurs et à leur niveau d'application. L'enveloppe annuelle pour l'année N sera communiquée au Gouvernement du Burkina Faso (ministère des finances et ministère sectoriel) au plus tard au mois d'avril de l'année précédente (N-1) afin que le gouvernement puisse inclure ce financement dans son cadrage et dans la préparation des enveloppes sectorielles du CDMT/DPPD.

10.3. Flux financiers

10.3.1 Versement des fonds

Pour la Composante, les appels de fonds (semestriels) préparés par la DEP MAH/DAF MAH et adressés à l'ARD par la DDP/MEF seront conformes à la programmation et au budget approuvés par le CP-PCESA.

Le transfert de fonds est effectué si les conditions suivantes sont réunies :

- Les sommes versées précédemment ont été dépensées conformément à l'accord ;
- La disponibilité des rapports financiers satisfaisants couvrant la période précédente ;

²⁴ Conformément au Guidelines Danida

- L'existence d'un plan de travail et d'un budget conformes à ceux approuvés par le CP-CESA pour la période correspondante ;
- Le relevé du compte (bancaire ou Trésor public) de la période est joint à la demande transfert de fonds.

Les appels de fonds sont formulés suivant un format standard du Burkina Faso ou à défaut de Danida (voir Aid Management Guidelines) et adressés à l'Ambassade de Danemark. Cette demande est accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- le total des sommes reçues depuis le début du programme ;
- le total des dépenses, y inclus les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période, présentés selon les lignes du budget approuvé ;
- le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses décaissées et des engagements restant sur la période ;
- le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé ;
- les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

L'Ambassade de Danemark transmettra une copie de l'ordre de virement à la DEP MAH.

Chaque bénéficiaire des fonds transmet une lettre d'accusé de réception des fonds intégrant un relevé bancaire attestant l'effectivité du virement.

10.3.2 Exécution du budget

L'ARD virera les fonds dans un compte ouvert dans les livres du trésor public et géré dans les conditions similaires à la gestion du budget de l'État. La gestion des fonds suivra la procédure normale de gestion des deniers publics (exécution, marchés publics, audits, etc.). 2 procédures seront essentiellement utilisées :

- Pour les budgets des structures de l'Etat : ce sont les procédures et les acteurs classiques de la chaîne de la dépense publique qui sont impliqués. Dans le cadre de la sous-composante B1 appui au PNSR, les budgets sont inscrits dans la programmation du panier commun avec les autres PTF. Cependant, les fonds du PCESA alloués à ce panier commun, ne seront pas transférés au compte réservé au panier commun. Ils seront inscrit dans la loi des finances avec comme administrateur de crédit le SP-CPSA et seront exécuté selon les procédures nationales de la dépense publique.
- Pour les Collectivités Territoriales, les ressources seront transférées aux CT selon la procédure classique des fonds affectés aux CT. Sur la base d'une programmation précise des investissements (montant, CT, objet), un arrêté conjoint entre le MEF et le MATDS permet le transfert des ressources via le circuit du Trésor. Au Niveau de la loi des finances, ces ressources sont inscrites au titre 5, dans le secteur 98 « transfert ressources CT ».

Le tableau ci-dessous résume cela :

Sous composante	Administrateur des crédits	Ordonnateur	Contrôle	Payeur	Autres contrôles
Application des procédures de la dépense publique de l'Etat					
B1 : PNSR	SP-CPSA	Direction Générale du Budget	Contrôleur Financier	Trésor (comptable public)	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections des ministères • Cour des comptes • Audit PCESA
B2 : Cadre stratégique, légal, réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • DGPER / (DAF MAH) • DGDPA / (DAF MRA) • AN-PFNL / (DAF MEDD) 	Direction Générale du Budget	Contrôleur Financier	Trésor (comptable public)	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections des ministères • Cour des comptes • Audit PCESA
Application des procédures de transferts de ressources aux CT					
B2 : Infrastructures	Collectivités Territoriales	Président Collectivité Territoriale	Contrôleur Financier déconcentré	Trésor déconcentré (comptable public)	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections des ministères • Cour des comptes • Audit PCESA
	<ul style="list-style-type: none"> • DRAHs • DDRAs • DREDDs 	Direction Régionale du Budget	Contrôleur Financier déconcentré	Trésor déconcentré (comptable public)	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections des ministères • Cour des comptes • Audit PCESA

La DAF / MAH (avec l'appui de la DEP MAH) est responsable de la consolidation de la comptabilité et de la présentation des rapports financiers à l'ARD. Les appuis (budgets) du PCESA au fonds commun est défini dans le protocole de financement. La mise à disposition de ces budgets au SP-CPSA suit les conditions similaires à la gestion du budget de l'Etat. Le suivi du budget de la composante est effectué par La DAF / MAH (avec l'appui de la DEP MAH). Les rapports financiers de suivi seront les rapports d'exécution des budgets (voir contenus des rapports plus haut).

10.4. Acquisitions des biens et services

Les acquisitions des biens et services suivent les procédures normales de passation de marchés publics (Etat et collectivités Territoriales). Pour les acquisitions collectives (motos, véhicules, matériels bureautiques et équipements, etc.) et pour plus d'efficacité, la DAF du MAH sera chargé de la mise en œuvre des acquisitions qui seront par la suite réparties suivant les quotas prédéterminés.

L'assistance technique sera recrutée par Danida en collaboration avec les différentes instances concernées. En conformité avec le manuel de procédures de la Composante, elle participera aux différentes commissions de sélection de prestataires. Elle y jouera un rôle de veille de la prise en compte des procédures nationales de passation des marchés et du manuel de procédures de la Composante.

10.5. Audits

Les audits seront initiés par le CP-PCESA selon les lignes directrices de Danida. Les audits comprendront un audit de l'exercice de l'année. L'audit inclura également le contrôle et la validation des investissements réalisés grâce au PCESA. Les audits devront être conduits pendant le premier trimestre de l'année qui suit celle qui est auditée. Les rapports d'audit annuels devront être livrés au plus tard un mois après la fin de l'audit.

Les audits mettront l'accent sur les résultats prévus et fournis et le respect des procédures. Les auditeurs se baseront notamment sur i) les documents issus du Circuit Intégré de la dépenses des services financiers, ii) des comptes de gestion des comptables Publics centraux et déconcentrés, iii) des comptes administratifs des administrateurs de crédits et des collectivités territoriales. Pour le fonds Commun (sous-composante B.1) les audits annuels seront initiés par l'entité de pilotage du fond selon les règles établies dans le protocole.

Des audits à posteriori des marchés attribués pourront être effectués à la demande du CP-PCESA ou de l'Ambassade de Danemark. Par ailleurs, des audits du type *Value for Money* qui combinent un audit financier avec un audit technique seront réalisés annuellement sur un nombre limité de marchés. Un budget y relatif est spécifiquement réservé à cette fin dans la composante. Le CP-PCESA en prendra la décision annuellement et agira, si nécessaire, sur la base des observations et recommandations de ces audits.

11. SUIVI, ÉLABORATION DE RAPPORTS, REVUES ET ÉVALUATIONS

11.1. Le système de suivi-évaluation

Le programme est une contribution au PNSR. Par conséquent, le système de suivi sera basé dans la mesure du possible sur le système de suivi et évaluation du PNSR en cours de finalisation. Un dispositif transitoire pour le suivi-évaluation sera établi pendant la période de démarrage en collaboration avec le SP-CPSA et les DEP des trois ministères chargés du développement rural.

Un manuel de suivi – évaluation sera élaboré et validé par le CO dès le démarrage du programme.

11.2. Indicateurs de suivi des objectifs et des résultats

Le cadre logique de la composante est développé en annexe.

- *Pour la sous-composante B1*, dont l'objectif immédiat est de mettre en place les conditions cadre pour le développement du secteur agricole à travers l'appui à l'opérationnalisation du PNSR, les indicateurs clés à suivre sont :
 - un dispositif de suivi évaluation annuel du PNSR opérationnel,
 - des conditions cadres (lois, stratégies, décrets et autres textes) disponibles,
 - un dispositif de financement (flux financiers et des rôles de chacun des acteurs),
 - un dispositif de planification et de budgétisation du PNSR opérationnel.
- *Pour la sous-composante B2*, dont l'objectif immédiat est de mettre en place les conditions cadre permettant le développement des filières, les indicateurs clés à suivre sont :
 - les conditions cadres définies (normalisation/certification des produits, etc.),
 - le nombre et la qualité des infrastructures structurantes mises en place,
 - les modalités de gestion durables des infrastructures définies,
 - la maîtrise d'ouvrage des CT et la gestion pérenne des infrastructures.

11.3. Rapports

11.3.1 Premier Rapport d'avancement (rapport de démarrage)

Les autorités burkinabè et danoises prendront les dispositions nécessaires pour réunir le CO et lui soumettre un premier rapport en décembre 2013. Ce rapport comprendra un plan de travail annuel pour l'année 2014 avec son budget. Le rapport spécifiera les détails du système de suivi et les indicateurs liés à la composante du programme. Par ailleurs, le rapport décrira en détail la répartition des responsabilités entre les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la composante. Enfin, le format des rapports périodiques devra être défini et annexé à ce rapport.

11.3.2 Rapports périodiques

Pour la sous-composante B1, les rapports d'avancement semestriels seront élaborés par le SP-CPSA. IL élaborera également le rapport annuel d'avancement des activités.

Pour la sous-composante B.2, les DEP des trois ministères PNSR, sont responsables de l'élaboration d'un rapport semestriel de progrès de la sous-composante. Spécifiquement pour

les projets d'infrastructures au niveau régional, la DEP MAH élaborera des rapports semestriels de progrès de ce volet.

La DEP MAH assurera la compilation de l'ensemble des documents et les transmettra au CO. Le tableau ci-dessous récapitule les responsabilités pour la production des rapports.

Sous composante	Responsable résultat	Responsable production rapport d'avancement	Responsable production rapport financier
Composante B	MAH	DEP MAH	DAF MAH
B1 : PNSR	SP-CPSA	SP-CPSA	• DAF MAH • SP-CPSA
B1 : Contribution panier commun appui PNSR	SP-CPSA	SP-CPSA	• DAF MAH • SP-CPSA
B2 : Cadre stratégique, légal, réglementaire	• MAH / DGPER • MRA / DGDPA • MEDD / AN-PFNL	• MAH / DGPER • MRA / DGDPA • MEDD / AN-PFNL	• DAF MAH • DAF MRA • DAF MEDD
B2 : Infrastructures	Collectivités Territoriales	DEP MAH	• CT • DEP MAH / DAF MAH
	• DRAHs • DDRA • DREDDs	• DRAHs • DDRA • DREDDs	• DRAHs / DAF MAH • DDRA / DAF DRA • DREDDs / DAF MEDD

Le défi principal est de mettre en place un système de suivi-évaluation efficace des investissements financés dans les régions. Une des fonctions de l'AT (de longue durée) sera d'appuyer les directions régionales pour établir ce dispositif de suivi régulier (pendant l'action) et à postériori. Afin de mieux réaliser le suivi-évaluation des effets et impact de la Composante, un état des lieux des 5 filières retenues sera réalisé à partir de la documentation existante comme décrit au chapitre 6.

Le format des rapports périodiques sera déterminé durant les premiers mois mais devra se conformer aux procédures nationales et aux lignes directrices de Danida. Ces rapports présenteront les réalisations par rapport aux prévisions ainsi que les explications des écarts. Des rapports financiers seront toutefois soumis tous les trois mois aux membres du CO. A la fin de chaque année, les gestionnaires de la composante élaboreront un rapport annuel comprenant :

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour l'année en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre ;
- Un compte rendu sur les indicateurs de la composante ;
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses ;
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires ;
- Le rapport financier pour l'année en question.

Ce rapport sera soumis au CO pour approbation. Le rapport annuel remplace le deuxième rapport semestriel. En fin de programme, la composante préparera un rapport final.

11.4. Revues annuelles et évaluation à mi-parcours de la Composante

11.4.1 Revues annuelles

Les "revues annuelles" de la mise en œuvre de la Composante portent sur les activités et le budget programmés. Elles se basent sur le rapport d'avancement annuel et les rapports financiers. Le principe d'une revue et d'une évaluation conjointe régulière du secteur pourra être retenu. Il pourra être décidé (par Danida et le CP) d'utiliser prioritairement cet instrument dans le cadre du dispositif de supervision / revue de la Composante.

11.4.2 Chronogramme

Les principales évaluations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Commentaires
Réunions							
Comité de Pilotage (CP-PCESA)	x	x x	x x	x x	x x	x	2 fois par an
Comité Orientation (CO)	x	x x	x x	x x	x x	x	2 fois par an
Rapports							
Rapport de démarrage	x						Décembre 2013
Rapport d'avancement		x	x	x	x	x	Semestriel
Rapport d'avancement		x	x	x	x	x	Annuel
Rapport financiers		xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	Trimestriels
Revises et évaluations							
Revue de démarrage		x					Janvier 2014
Revue conjointe annuelle		x	x	x	x	x	1 fois par an
Évaluation à mi-parcours				x			1 fois
Évaluation finale						x	1 fois
Préparation de la phase suivante					x		Dès 2017
Audits							
Audits financier		x	x	x	x	x	1 fois par an
Audit value for money		x	x	x	x	x	1 fois par an

11.5. Stratégie de sortie

Danida a une longue tradition d'appui au secteur public et agricole du Burkina. A travers la Composante B, le programme vise l'amélioration des conditions cadres qui permettent le développement du secteur agricole en particulier. L'appui apporté au SP-CPSA et aux 3 ministères ASP vise à les doter de suffisamment de compétences pour une gestion durable du secteur en général et de l'approche filière en particulier.

L'AT (nationale et internationale, longue et courte durée) qui sera mise à disposition devra transférer les compétences aux cadres nationaux, agents de ces structures. Le souci de pérennisation s'applique aussi au niveau du mécanisme de gestion (alignement sur les procédures nationales des dépenses de l'Etat et des CT). D'un point de vue technique, la stratégie de sortie de la Coopération danoise est facilitée car elle est basée sur des instances pérennes de l'Etat. Au cours de « la vie » de la Composante, l'accompagnement des CT permettra de développer leurs capacités internes de gestion/entretien et maintenance et des partenariats public-privé de gestion/entretien et maintenance des infrastructures.

12. HYPOTHÈSES ET RISQUES CLÉS

12.1. Hypothèses clés

Hypothèse liés au secteur agricole

- L'hypothèse fondamentale de la Composante est que le PNSR soit mis en œuvre. Des changements brusques qui altéreraient l'alignement au PNSR sont considérés peu probables.

Hypothèses liés à la mise en œuvre de la Composante

- Pour la sous-composante B.2, l'hypothèse principale est qu'il y ait un besoin réel des projets d'infrastructures que la Composante devra financer. Cette hypothèse doit être validée à travers une étude sur les besoins

12.2. Risques majeurs et moyens d'atténuation

Ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Risque	Probabilité	Incidence	Moyens d'atténuation
<i>La composante</i>				
1	Climat politique instable	Bas	Moyen	
2	Risque climatique	Moyen	Moyen	L'effet serait temporaire
3	Changement dans la politique sectorielle	Bas	Moyen	Flexibilité pour ajuster la composante sans changer les objectifs
4	Une lente exécution de la composante	Moyen	Moyen	(i) renforcement des DEP et DAF concernées, (ii) renforcement des communes, (iii) la fourniture d'AT aux acteurs, et (iv) suivi rapproché de la part du CP-PCESA.
6	Risques fiduciaires	Moyen	Moyen	(i) suivi financier et des audits, (ii) le cas échéant le CP-PCESA prendra des mesures additionnelles
<i>La sous-composante B.1</i>				
7	Manque de soutien politique continue au PNSR	Bas	Moyen	-
8	Financement des études, etc. dont les résultats ne seront pas exploités	Moyen	Haut	AT pour assurer la pertinence et l'utilisation des études, décrets, normes, etc.
<i>La sous-composante B.2</i>				
9	Il n'y a pas un besoin réel des infrastructures	Moyen	Haut	Réalisation d'une étude sur les besoins y compris une analyse de l'utilisation réelle

	Risque	Probabilité	Incidence	Moyens d'atténuation
	financées			d'un échantillon des infrastructures existantes et l'efficacité de la gestion et le soutien.
10	Non-application d'une approche filière	Moyen	Moyen	AT pour sensibiliser sur l'importance de l'approche filière.
11	Efficacité insatisfaisante des projets	Moyen	Moyen	(i) des mesures pour faciliter la participation des petites entreprises locales, et (ii) réalisation des études d'efficacité (« value for money ».
12	Les communes n'auront pas la capacité de formuler des projets	Moyen	Moyen	(i) des projets spécifiques de renforcement des capacités, (ii) financement de pré-projets et (iii) appui AT.
13	Les communes n'auront pas la capacité d'exécuter les projets	Moyen	Moyen	(i) des projets spécifiques de renforcement des capacités, (ii) appui des directions régionales et (iii) appui AT..
14	Manque de capacité de gestion des infrastructures construites	Haut	Haut	(i) des projets spécifiques de renforcement des capacités des institutions propriétaires, et (ii) la réalisation d'une étude sur les meilleures pratiques de gestion des différentes infrastructures, y compris les expériences avec des partenariats public-privé, (iii) la réalisation des études périodiques pour suivre l'utilisation des infrastructures, (iv) un suivi de près de la part du CP-PCESA.

13. ANNEXES

13.1. Annexe 1 - Budgets détaillés

Ces budgets sont indicatifs, étant donné que des écarts du budget global peuvent être constatés en raison des conversions de FCFA en DKK.

13.1.1 Budget de la composante B – par résultat et par activité (indicatif)

Budget par résultat	Hypothèses	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA	Total en 000 000 FCFA	%	Responsable
Sous-composante B.1 -Appui au PNSR								
Résultat B.1.1- les mécanismes de programmation, de budgétisation annuelle et de suivi annuel ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF et mis en œuvre	Appui aux activités : Elaboration des Documents (DPPD, PAP, RAP) ; Elaboration du dispositif de suivi évaluation ; Création d'un logiciel intégré	Budget	1	500 000 000	500 000 000	500	3%	SP-CPSA
B111- Appui DEP MAH rôle de coordination	Appui coordination : logistique, frais de déplacement, consommables,...	Budget annuel	5	30 000 000	150 000 000	150	1%	SP-CPSA
B112- Appui activités	Appui aux activités : Elaboration des Documents (DPPD, PAP, RAP) ; Elaboration du dispositif de suivi évaluation ; Création d'un logiciel intégré	Budget annuel	1	350 000 000	350 000 000	350	2%	SP-CPSA
Résultat B.1.2 - Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés	Appui aux activités : Définition des rôles des acteurs : Etat, CT, Organisations professionnelles ; Elaboration d'un arrangement financier Etat-PTF- CT-organisations professionnelles ; définition des modalités d'exécution financière.	Budget	1	200 000 000		200	1%	SP-CPSA
Résultat B.1.3 - Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées	Appui aux activités : Appui à la définition de la Loi d'orientation agricole, la révision SDR, la prise de textes de références en lien avec les politiques sous régionales et régionales en la matière ;	Budget	1	300 000 000		300	2%	SP-CPSA
Assistance Technique B.1						447	3%	ARD

Budget par résultat	Hypothèses	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total FCFA	Total en 000 000 FCFA	%	Responsable
Sous-total						1 447	8%	
Sous-composante B.2 - cadre stratégique, légal, réglementaire et infrastructures								
Résultat B.2.1 - Le cadre politique, légal et réglementaire des sous-secteurs a été développé	Appui aux activités : élaboration de normes et de textes réglementaires	Budget	1	526 000 000	526 000 000	526	3%	DEP MAH (MAH, MRA, MEDD)
Résultat B.2.1 - Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé	Appui aux activités : réalisation de 3 blocs d'infrastructures (filières / région)	Budget	1	10 964 000 000	10 964 000 000	10 964	62%	CT
Résultat B.2.3 - Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées	Appui aux activités : Définition des modalités de gestion et de délégation de gestion ; élaboration d'outils standards; Recrutement d'ONG/ bureau d'études locaux pour l'intermédiation sociale	Budget	1	500 000 000	500 000 000	500	3%	CT
Résultat B.2.4 - Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré	Appui aux activités : Formation des organisations professionnelles, des gestionnaires, des CT, des services déconcentrés; Recrutement d'ONG/ bureau d'études locaux pour mener la formation et l'appui conseil aux acteurs impliqués.	Budget	1	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000	6%	CT
Audits techniques des infrastructures	Appui aux activités	Budget	1	132 000 000	132 000 000	132	1%	CT
Assistance Technique B.2						1 903	11%	ARD
Sous-total						15 025	85%	
Total Composante B						16 473	100%	

Le budget de l'assistance technique se détaille comme suit :

100 FCFA = 1,14 DKK

Sous composante B1 : appui au PNSR

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en FCFA	Total FCFA	Prix unitaire en DKK	Total DKK
1 Expert internationaa 2 ans	H/M	24	9.210.000	221.040.000	105.000	2.520.000
1 Expert national finances publiques 3 ans	H/M	36	1.500.000	54.000.000	17.100	615.600
AT Court terme	H/M	10	13.160.000	131.600.000	150.000	1.500.000
Achat équipement AT	Unité	2	1.490.000	2.980.000	17.000	34.000
Fonctionnement bureau	H/M	58	110.000	6.380.000	1.200	69.600
Véhicule	Unité	1	17.540.000	17.540.000	200.000	200.000
Frais de fonctionnement	V/M	36	440.000	15.840.000	5.000	180.000
Total				449.380.000		5.119.200

Sous Composante B2 : volet Infrastructure

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en FCFA	Total FCFA	Prix unitaire en DKK	Total DKK
5 cadres nationaux Ingénieur /TS génie rural - civil ; 5 ans	H/M	300	1.500.000	450.000.000	17.100	5.130.000
5 cadres nationaux- gestion budgétaire/ comptable CT ; 5 ans	H/M	300	1.500.000	450.000.000	17.100	5.130.000
1 expert international	H/M	60	9.210.000	552.600.000	105.000	6.300.000
AT Courte durée	H/M	10	13.160.000	131.600.000	150.000	1.500.000
Achat équipement AT	Unité	11	1.490.000	16.390.000	17.000	187.000
Fonctionnement bureau	H/M	360	110.000	39.600.000	1.200	432.000
Véhicule	Unité	6	17.540.000	105.240.000	200.000	1.200.000
Frais de fonctionnement	V/M	360	440.000	158.400.000	5.000	1.800.000
Total				1.903.830.000		21.679.000

13.2. Annexe 2 - cadre logique

Objectif / Résultats	Indicateurs ²⁵	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
Objectif de développement (Programme)				
Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • L'incidence de la pauvreté en milieu rural réduit de 50,7% en 2009 à moins de 40% en 2015 ; • Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur agricole augmenté de 5.2% en 2010 à 14.7% en 2015 ; • Le revenu total moyen des ménages ruraux augmenté de 742 855 FCFA en 2009 à 965 712 FCFA en 2015. 	Voir indicateurs	Le système de suivi de la SCADD et du PNSR	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique ; • Un environnement macro-économique favorable ;
Objectif immédiat sous-composante B.1				
Développer le PNSR comme cadre fédérateur de programmation, suivi, financement et pilotage du développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Document du PNSR finalisé • Document du PNSR distribué/vulgarisé à tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 document PNSR finalisé • PNSR vulgarisé à tous les niveaux déconcentrés des services techniques 	Le système de suivi du PNSR	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui politique au PNSR continue • L'implication continue des acteurs du développement rural permet la finalisation du PNSR • Volonté des PTF les plus importants d'appuyer le PNSR • SP-CPSA a les capacités de coordonner et gérer la mise en œuvre de la sous composante

²⁵ Les indicateurs seront toujours désagrégés pour tenir compte des aspects genre. Ils devront également tenir compte des aspects environnement, afin de mieux renseigner le dispositif de mise en œuvre de la Composante et partant du programme.

Objectif / Résultats	Indicateurs ²⁵	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
Résultats de l'objectif B.1				
Résultat B.1.1 Les mécanismes de programmation, de budgétisation et de suivi annuel du PNSR ont été développés conformément aux procédures demandées par le MEF et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de planification mis en place et opérationnel, définissant les rôles et tâches de chaque acteur impliqué • Un dispositif de budgétisation mis en place et opérationnel, définissant les flux financiers, ainsi que les rôles et tâches de chaque acteurs impliqué • Un système de suivi-évaluation du PNSR a été établi 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 dispositif de planification • Elaboration des Documents (DPPD, PAP, RAP) ; • Création d'un logiciel intégré • 1 dispositif de suivi évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Document décrivant le dispositif de planification et de budgétisation du PNSR • Le document de description du dispositif de suivi évaluation du PNSR • Les rapports de suivi du PNSR • Les rapports de capitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR • L'appui politique des trois ministères au PNSR et au travail du SP-CPSA continue
Résultat B.1.2. Les mécanismes de financement du PNSR ont été développés	<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif de financement du PNSR, indiquant les différents circuits financiers et les rôles des acteurs opérationnel • Le budget du PNSR est bouclé 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des rôles des acteurs : Etat, CT, Organisations professionnelles ; • Elaboration d'un arrangement financier Etat-PTF- CT-organisations professionnelles ; • définition des modalités d'exécution financière. • 1 plan de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document décrivant le dispositif de financement du PNSR • Le budget du PNSR 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR
Résultat B.1.3. Les stratégies et politiques du secteur ont été développées ou révisées	<ul style="list-style-type: none"> • La SDR révisée et diffusée et vulgarisée • La Loi d'orientation agricole définie et vulgarisée • Les dispositions sur la mise en place d'un fonds agricole prises • D'autres textes sont pris pour faciliter le développement du secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 document de SDR • 1 document de LOA • 1 dispositif de fonds Agricole • Autres textes 	<ul style="list-style-type: none"> • SDR révisé et vulgarisée • La loi d'orientation agricole finalisée et diffusée • Des textes pris sur le fonds agricole • Un document décrivant les rôles et taches des acteurs • Décrets, Lois, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation du PNSR

Objectif / Résultats	Indicateurs ²⁵	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
Objectif immédiat sous-composante B.2.				
Améliorer la production, la productivité, la qualité et la commercialisation du secteur agricole et des filières retenues par une optimisation du cadre stratégique, légal et réglementaire et du tissu d'infrastructures publiques	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'augmentation de la production primaire des filières retenues Le pourcentage/augmentation de la production des filières retenues mis en marché Le pourcentage/augmentation de la production primaire des filières retenues qui est transformé Les projets d'infrastructures réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> 10% : fixé par le PNSR 10% : fixé par le PNSR 10% : fixé par le PNSR 3 blocs d'infrastructures ont été planifiés et réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Données statistiques et rapports produits par le système de suivi-évaluation de la Composante pour la phase transitoire Données des études sur l'état des lieux et besoins en infrastructures structurantes DAO PV de Réception provisoires et finales 	<ul style="list-style-type: none"> Les PTF continuent d'appuyer l'opérationnalisation des filières porteuses L'Etat poursuit ses efforts de développement de conditions cadre au développement des filières porteuses et à celui des entreprises du secteur agricole <p>La capacité des porteurs de projets à les identifier, les gérer durablement est réelle</p>
Résultats de l'objectif B.2				
Résultat B.2.1 Le cadre politique, légal et réglementaire ²⁶ des sous-secteurs a été développé	<ul style="list-style-type: none"> Le Laboratoire National d'Élevage accrédité (accompagnement du processus d'accréditation) Nombre de normes Sanitaires et Phytosanitaires pour les produits plus importants ont été élaborées et diffusées (en collaboration avec FASONORM) Études de faisabilité pour les possibilités d'organisation de bourses de produits agricoles sélectionnés Nombre de salons, expositions et de foires commerciales auxquelles les acteurs par filières ont participé au niveau national, sous régional, régionale et international 	<ul style="list-style-type: none"> 1 laboratoire accrédité Au moins 2-3 normes par filières 3 études réalisées 2-3 par an 	<ul style="list-style-type: none"> Les documents de politiques et stratégies Les documents et référentiels élaborés pour la sécurisation et la gestion des ressources ASP Les documents de normes de FASONORM Rapports d'avancement de la Composante 	<ul style="list-style-type: none"> Les différents ministères initient les textes de loi, les décrets et prennent d'autres textes nécessaires au développement des filières La diffusion des textes pris est efficace et facilite leur application

²⁶ Tous les textes élaborés (cf. indicateurs) sont diffusés et vulgarisés pour faciliter leur application.

Objectif / Résultats	Indicateurs ²⁵	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes d'application du Code Forestier relatifs aux PFNL élaborés et adoptés • Les textes relatifs à l'autofinancement des activités de promotion et de valorisation des PFNL adoptés • Une loi sur le contrôle sanitaire et phytosanitaire des PFNL élaborée • Un décret portant autorisation de perception des recettes sur l'exploitation des PFNL élaboré, adopté et diffusé • Un guide des normes d'exploitation des PFNL (transformation, commercialisation, exportation) élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> • Textes adoptés • Textes adoptés • Textes adoptés • Textes adoptés • Textes adoptés 		
<p>Résultat B.2.2 Le tissu des infrastructures publiques dans les filières prioritaires a été développé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de projets de bonne qualité élaborés, incluant des activités pour assurer la gestion postérieure des ouvrages • Le nombre d'infrastructures mises en place ou améliorées par filières, par type d'acteurs et par région • Le nombre de partenariat public-privé signé dans le cadre d'une gestion durable des infrastructures structurantes 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 3 programmes de réseaux cohérents d'infrastructures par filière • 2 à 3 programmes de réseaux cohérents d'infrastructures par filière • 1 partenariat P.P. par infrastructure 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers des projets • Les rapports d'avancement de la Composante 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des porteurs de projets à les identifier et monter des projets rentables et réelle • Les prestataires privés capables d'appuyer les porteurs de projets dans le montage de projets et la gestion (fonds et infrastructures) sont disponibles au niveau décentralisé
<p>Résultat B.2.3 Des modalités adéquates de gestion et d'entretien des infrastructures publiques ont été testées et généralisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un manuel de procédures a été finalisé et définit les différents rôles et tâches des acteurs à différentes étapes • Les modalités de gestion durable des infrastructures sont recensées, testées et celles qui donnent de meilleurs résultats sont généralisées dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 manuel élaboré • Modalités de gestion définies 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manuel de procédures • Les rapports d'avancement permettant de renseigner sur les modalités de gestion des infrastructures • Les protocoles de partenariats public-privé pour la gestion d'infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs de projets ont la capacité de gérer durablement les infrastructures • Des partenaires privés sont disposés à signer des partenariats public-privé pour la gestion des infrastructures

Objectif / Résultats	Indicateurs ²⁵	Cibles	Moyens de vérification	Suppositions
<p>Résultat B.2.4 Le renforcement des capacités des CT et d'autres porteurs de projets a été assuré et le suivi-évaluation des projets financés est assuré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic sur les capacités des collectivités territoriales et d'autres porteurs de projets à gérer d'une manière pérenne les infrastructures a été réalisé • Un programme de renforcement des capacités de ces acteurs a été formulé et son budget a été approuvé • Le renforcement des capacités des porteurs de projets à gérer les infrastructures a été réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 diagnostic réalisé • 1 programme de renforcement approuvé • 1 programme de renforcement réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport de diagnostic • Le programme de formation et de renforcement des capacités des porteurs de projets • Les rapports de formation + d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Les porteurs de projets sont disposés à recevoir le conseil et les formations nécessaires • Ils appliquent les conseils reçus

13.3. Annexe 3 - Descriptions de poste – Coordonnateur du PCESA

Profil

Le coordonnateur doit avoir une formation supérieure de préférence en administration, gestion de projet ou similaire.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de gestion de programmes / projets.

Il/elle doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans en tant que responsable de projet/programme.

Il doit avoir une forte expérience en gestion administrative / suivi-évaluation et rapportage de projets / programmes. Il doit posséder une bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

Le coordonnateur aura les responsabilités principales suivantes, à savoir :

- Coordination de la Composante B,
- Centralisation des rapports et documents de la composante A et B,
- Liaison avec composante A,
- Coordination du PCESA.

Plus spécifiquement, il assurera les tâches suivantes :

- préparation de la programmation, budgétisation annuelle et des appels de fonds des activités ;
- consolidation des plans et budgets annuels transmis par chaque ministère contribuant à la mise en œuvre de la composante B et A ;
- développement des manuels de procédures et de suivi évaluation pour le PCESA et la composante B en particulier ;
- suivi de la gestion administrative et financière du PCESA en lien avec les DAF et les acteurs de la composantes A ;
- développement des outils de rapportage du PCESA ;
- élaboration des rapports périodiques de la composante B et consolidation des rapports des autres ministères et de la composante A ;
- assurance qualité des rapports transmis par les composantes ;
- centralisation et agrégation des documents et transmission au comité de pilotage et ARD ;
- appui à la mise en œuvre des composantes ;
- appui à la préparation et à la tenue des CO et du comité de pilotage ;
- appui à la synergie entre les sous-composantes et avec la composante A du PCESA et d'autres programmes similaires.

Lieu d'affectation

La DEP MAH. Le coordonnateur travaillera sous la responsabilité du DEP MAH. Le salaire du coordonnateur sera pris en charge par l'Etat et son traitement et indemnités seront régies selon les décrets en vigueur.

Durée

5 ans

13.4. Annexe 4 - Descriptions de poste – Assistance technique de longue durée

13.4.1 Assistance Technique en appui à la sous-composante B1 : appui PNSR

Expert International en suivi et pilotage du PNSR
--

Profil

L'expert doit avoir une formation supérieure de préférence en agronomie, sciences sociales, économie ou similaire.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de développement institutionnel dans le secteur public (réforme publiques, programmation sectorielle, suivi-évaluation..).

Il/elle doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans son domaine d'expertise et avoir une bonne connaissance de l'Afrique ainsi qu'une bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

L'expert aura trois domaines de responsabilités principaux, à savoir : 1. Appui au SP-CPSA et aux autres structures avec lesquelles le SP-CPSA est appelé à collaborer au développement des outils d'opérationnalisation du PNSR (sous-composante B.1 de la composante B du PCESA); 2. Appui au SP-CPSA dans la gestion de la sous-composante B1 et dans son rôle de président du CO ; et 3. Gestion de l'assistance technique (comme chef d'équipe).

Plus spécifiquement, l'expert viendra *en appui* au SP-CPSA, aux DEP et services techniques des ministères PNSR par rapport aux tâches suivantes:

1. Outils d'opérationnalisation du PNSR

- Identification des défis et développement de mécanismes de programmation et de budgétisation conjoints pour les trois ministères PNSR conformément aux procédures en vigueur pour la gestion des finances publiques au Burkina Faso ;
- Sur la base d'une analyse de l'existant en termes de suivi-évaluation sectoriel, des rôles des acteurs aux différents niveaux et de l'avancement du travail entamé pour le développement d'un système de suivi-évaluation du PNSR, développement et mise en œuvre d'un système léger et efficace de la mise en œuvre annuelle du PNSR ;
- Clarification des rôles des différents acteurs, à savoir le secteur public et privé respectivement ;
- Développement d'un manuel de financement du PNSR qui prend en compte que des modes de financement différents contribuent à la mise en œuvre du programme mais aussi la nécessité d'une certaine harmonisation (nomenclature des activités et des budgets, pilotage etc..) afin de rendre le développement sectoriel plus transparent et plus maîtrisable au niveau du suivi ;
- Identification des insuffisances au niveau des politiques et stratégies globales du secteur et développement/révision de celles-ci ;
- Organisation des revues annuelles du PNSR.

2. Appui à la gestion de la sous-composante B1 d'appui au PNSR

- Appui à la programmation, budgétisation annuelle et appel de fonds des activités de la sous-composante B.1 ;

- Appui à l'élaboration des rapports périodiques de la sous-composante et consolidation des rapports des autres ministères PNSR contribuant à la mise en œuvre de la sous-composante;
 - Appui à la consolidation des plans et budgets annuels transmis par chaque ministère contribuant à la mise en œuvre de la sous-composante ;
 - Appui au développement des modalités de mise en œuvre du panier commun pour la sous-composante B.1 ;
 - Appui au développement d'un manuel de procédures pour la gestion des fonds de la sous-composante B1 ;
 - Appui à la préparation et à la tenue des CO ;
 - Appui à la synergie entre les deux sous-composantes et avec la composante A du PCEA et d'autres programmes similaires.
3. Gestion de l'assistance technique
- Appui à l'identification des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence
 - Appui à l'assurance qualité des rapports des consultants ;

Lieu d'affectation

Le SP-CPSA. L'expert travaillera sous la responsabilité du secrétaire permanent du SP-CPSA.

Durée

2 ans

Expert National en Finances Publiques**Profil**

L'expert doit avoir une formation supérieure de préférence en Administration, Finances publiques, économie ou similaire.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de planification, budgétisation et de la chaîne de la dépense publique au Burkina Faso.

Il/elle doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans son domaine d'expertise et avoir une bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

L'expert fournira son appui aux structures compétentes des Ministères du secteur Rural pour l'atteinte des résultats suivants :

- Planification des activités, budgétisation et inscription dans la loi des finances ;
- Exécution des budgets affectés selon les procédures nationales ;
- Suivi et rapportage de l'exécution des dépenses ;
- Elaboration et mise en œuvre du manuel pour la sous-composante B1 ;
- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs impliqués ;
- Appui/conseil aux directions régionales et aux collectivités territoriales en matière de budgétisation et d'exécution budgétaire et de rapportage ;

Autres tâches d'appui

- Appui à l'identification des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence et à l'assurance qualité des rapports des consultants (tâche d'appui partagée avec les autres assistants technique de longue durée) ;
- Appui à la programmation, budgétisation annuelle et appel de fonds des activités du MRA dans le cadre de la composante ;
- Appui à l'élaboration des rapports périodiques financier et d'avancement de la sous-composante B.1. ;
- Appui à l'organisation des revues annuelles du PNSR.

Lieu d'affectation

La DEP du MAH.

Durée du contrat

3 ans.

13.4.2 Assistance Technique en appui à la sous-composante B2 : Volet Cadre stratégique, légal, réglementaire

Voir document de description de la composante A1

13.4.3 Assistance Technique en appui à la sous-composante B2 : Volet Infrastructure

L'assistance technique en appui aux infrastructures sera composée :

- 1 expert international ingénieur génie rural en appui au niveau de la DEP Mah pour assurer la planification globale et amené un appui technique au niveau des régions
- De 5 cadres nationaux Ingénieur /TS génie rural -civil en appui aux collectivités territoriales et aux directions régionales
- et de 5 cadres nationaux- gestion budgétaire/ comptable CT en appui aux collectivités territoriales notamment à leur comptable en lien avec le comptable public (receveur –percepteur) de la collectivité territoriale. L'ensemble des fonds des infrastructures sont comptabilisés au niveau de la comptabilité des communes / conseils régionaux qu'il convient d'appuyer par de l'AT nationale.

Expert International en infrastructures agricoles**Profil**

L'expert doit avoir une formation supérieure en ingénierie.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de construction et de gestion d'infrastructures publiques / de collectivités territoriales de préférence dans le secteur agricole.

Il/elle doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans son domaine d'expertise et avoir une bonne connaissance de l'Afrique ainsi qu'une bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

L'expert fournira son appui aux structures compétentes des trois ministères du PNSR et aux collectivités territoriales pour l'atteinte des résultats suivants :

- Création d'un référentiel de normes relatives aux principales infrastructures afin de disposer d'un cadre normatif prenant en compte les obligations environnementales, sanitaires, de traçabilité, etc. (responsabilité partagée avec expert en infrastructures);
- Grille d'évaluation de la faisabilité technique et économique des propositions de construction d'infrastructures publiques ;
- Amélioration des clauses spécifiques des dossiers d'appel d'offres par type d'ouvrage ;
- Définition des modes de gestion, d'entretien et de renouvellement des ouvrages publics appropriés par type d'ouvrage (affermage, PPP...) ;
- Identification des opportunités d'impliquer spécifiquement les femmes et les jeunes dans la gestion des ouvrages collectifs ;
- Canevas de contrats standard et modalités de transfert pour la délégation de la gestion des ouvrages des collectivités locales à des opérateurs privés ;
- Suivi des travaux et contrôle qualité des ouvrages ;
- Appui-conseil et renforcement de la capacité des collectivités locales et des directions régionales en matière de maîtrise d'ouvrage et de délégation de l'exploitation et de la maintenance.

Autres tâches d'appui

- Appui à la gestion des cadres nationaux affectés en région : organisation du travail, planification et suivi / appui conseil ;
- Identification des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence et à l'assurance qualité des rapports des consultants (tâche d'appui partagée avec les autres assistants technique de longue durée) ;
- Programmation, budgétisation annuelle et appel de fonds des activités des trois ministères PNSR dans le cadre de la Composante ;
- Elaboration des rapports périodiques de la sous-composante B.2. ;

Lieu d'affectation

La DEP du MAH. L'expert travaillera sous la responsabilité du directeur de la DEP mais interviendra auprès de l'ensemble des services chargés des infrastructures dans les trois ministères du PNSR.

Durée du contrat

Durée : 5 ans sont budgétisés ; 3 ans de contrat avec possibilité de renouvellement pour 2 ans suivant les résultats de l'évaluation des 3 premières années.

Expert national en génie rural

NB : 5 postes pour ce profil

Profil

L'expert doit avoir une formation supérieure en ingénierie.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de construction et de gestion d'infrastructures publiques/de collectivités territoriales de préférence dans le secteur agricole.

Il/elle doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans son domaine d'expertise et avoir une bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

L'expert fournira son appui aux collectivités territoriales et aux directions régionales pour l'atteinte des résultats suivants :

- Création d'un référentiel de normes relatives aux principales infrastructures afin de disposer d'un cadre normatif prenant en compte les obligations environnementales, sanitaires, de traçabilité, etc. ;
- Evaluation de la faisabilité technique et économique des propositions de construction d'infrastructures publiques ;
- Amélioration des clauses spécifiques des dossiers d'appel d'offres par type d'ouvrage ;
- Mise en œuvre des modes de gestion, d'entretien et de renouvellement des ouvrages publics appropriés par type d'ouvrage (affermage, PPP...) ;
- Identification des opportunités d'impliquer spécifiquement les femmes et les jeunes dans la gestion des ouvrages collectifs ;
- Elaboration des DAO et de contrats standard et modalités de transfert pour la délégation de la gestion des ouvrages des collectivités locales à des opérateurs privés
- Suivi des travaux et contrôle qualité des ouvrages ;
- Appui-conseil et renforcement de la capacité des collectivités locales et des directions régionales en matière de maîtrise d'ouvrage et de délégation de l'exploitation et de la maintenance.

Autres tâches d'appui

- Identification des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence ;
- Programmation, budgétisation annuelle des activités des CT, des directions régionales dans le cadre de la Composante ;
- Elaboration des rapports périodiques de la sous-composante B.2. ;

Lieu d'affectation

Le conseil régional de la région où les infrastructures seront réalisées. Selon la programmation pluriannuelle, l'expert sera amené à changer d'affectation. Il sera placé sous la responsabilité du président du conseil régional.

Durée du contrat

Durée : 5 ans sont budgétisés ; 3 ans de contrat avec possibilité de renouvellement pour 2 ans suivant les résultats de l'évaluation des 3 premières années.

Expert national en gestion financière et comptable auprès des collectivités territoriales

NB : 5 postes pour ce profil

Profil

L'expert doit avoir une formation supérieure dans le domaine de la comptabilité et des finances. Une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans la gestion Administrative Financière et Comptable de projet / programme de développement. Une très bonne connaissance des procédures de passation de marchés publics, des finances publiques, des finances des collectivités territoriales.

Il/elle doit avoir une expérience prouvée en matière de finances des collectivités territoriales (planification, budgétisation, exécution de la dépense, passation de marché, contrôle et audit).

Il/elle doit avoir une bonne maîtrise du français écrit et oral et des outils informatiques.

Responsabilités

L'expert fournira son appui aux collectivités territoriales et aux directions régionales pour l'atteinte des résultats suivants :

- Consolider la comptabilité et la présentation des rapports financiers à l'ARD,
- Appuyer à la rédaction des rapports financiers et les rapports d'exécution des budgets
- Contribuer au suivi budgétaire, administratif et financier et des procédures
- Amélioration des clauses spécifiques des dossiers d'appel d'offres par type d'ouvrage ;
- Elaboration des DAO et de contrats standard et modalités de transfert pour la délégation de la gestion des ouvrages des collectivités locales à des opérateurs privés
- Planification des investissements, budgétisation exécution de la dépense, passation de marché, contrôle et audit;
- Appui-conseil et renforcement dans le classement et l'archivage des documents administratif et comptable facilitant les contrôles et audits.

Autres tâches d'appui

- Identification des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence ;
- Programmation, budgétisation annuelle des activités des CT, des directions régionales dans le cadre de la Composante ;
- Elaboration des rapports périodiques de la sous-composante B.2. ;

Lieu d'affectation

Le conseil régional de la région où les infrastructures seront réalisées. Selon la programmation pluriannuelle, l'expert sera amené à changer d'affectation. Il sera placé sous la responsabilité du président du conseil régional.

Durée du contrat

Durée : 5 ans sont budgétisés ; 3 ans de contrat avec possibilité de renouvellement pour 2 ans suivant les résultats de l'évaluation des 3 premières années.